

AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**" Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réussite "**

2020



Agglo Provence Verte

Bras - Brignoles - Camps la Source - Carcès - La Celle - Châteauvert - Cotignac - Correns - Entrecasteaux - Forcalqueiret - Garéoult - Mazaugues
Méounes-lès-Montrieux - Montfort-sur-Argens - Nans-les-Pins - Néoules - Ollières - Plan-d'Aups-Sainte-Baume - Pourcieux - Pourrières
Rocbaron - La Roquebrussanne - Rougiers - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - Sainte-Anastasie-sur-Issole - Tourves - Le Val - Vins-sur-Caramy

SOMMAIRE

Edito.....	3
Temps forts de l'année 2020.....	4
L'Agglomération Provence Verte plus que jamais à vos côtés en 2020	7
1/ FONCTIONNEMENT – RESSOURCES	9
Présentation	10
Compétences.....	11
Vie de l'Agglomération	12
Finances.....	14
Ressources Humaines.....	16
Marchés et Assurances.....	18
2/ DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN	19
Petite Enfance	20
Culture.....	22
Sport.....	25
Cohésion Territoriale et Sociale	26
3/ UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF	31
Développement Economique	32
Agriculture.....	34
Habitat.....	36
Transports et mobilité	38
Infrastructures et Aménagement	40
Tourisme	44
4/ UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE.....	45
Préserver de l'Environnement.....	46
Prévenir les risques	47
Gestion des milieux aquatiques	48
Transition énergétique	49
Assainissement non collectif	50
Eau Assainissement collectif et pluvial	51

ÉDITO



L'année 2020 a été profondément marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a montré la capacité d'adaptation et la réactivité de l'action publique. Plus que jamais, l'Agglomération de la Provence Verte a maintenu grâce à la volonté de ses élus et l'implication de ses agents les services au public.

D'incroyables élans de solidarité se sont révélés, solidarité des habitants qui ont spontanément confectionné des masques, solidarité des entreprises auprès des personnels soignants, solidarité de l'Agglomération et de ses 28 communes-membres envers le territoire de la Provence Verte.

L'Agglomération de la Provence Verte s'est mobilisée auprès des administrés, par la distribution de masques. Elle a soutenu les artisans, les commerçants, les agriculteurs et les sociétés en s'inscrivant dans les dispositifs d'aides financières mis en place par la Région et en lançant le drive-fermier. L'Agglomération a poursuivi tous ses grands projets de travaux, soutenant ainsi l'investissement local. Enfin, soucieuse du développement culturel, l'Agglomération a porté une offre culturelle innovante et créative sur les réseaux sociaux.

Dans ce contexte inédit, de belles réalisations sont venues apporter de l'espoir. L'ouverture du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la Provence Verte est la concrétisation d'un projet-phare. L'activité touristique a été importante, montrant ainsi que notre territoire, façonné par des paysages exceptionnels et des lieux renommés est extrêmement attractif.

Cette année 2020 a aussi été marquée par la gouvernance renouvelée de l'Agglomération suite aux élections municipales. Dans cette nouvelle mandature, je serai, avec l'ensemble des vice-présidents et des conseillers communautaires, plus que jamais aux côtés des habitants, des acteurs économiques du territoire et des communes-membres.

Soutien à l'économie locale, aménagement équilibré du territoire, développement de la mobilité, préservation de l'environnement, transformation de l'action publique pour répondre aux enjeux du territoire, il nous faut regarder l'avenir, accompagner les mutations et apporter des réponses concrètes.

Avec énergie, volonté et ambition, l'Agglomération de la Provence Verte relèvera les défis de demain.

Didier BREMOND
Président de l'Agglomération Provence Verte

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

Cérémonie des Vœux

Le 14 janvier 2020, entouré de ses vice-présidents et conseillers communautaires, Didier Brémont, président de l'Agglomération Provence Verte, maire de la Ville de Brignoles, a présenté ses traditionnels vœux, face à plusieurs centaines d'invités réunis dans la salle polyvalente de Brignoles.



5 mai 2020 : distribution des 100.000 masques aux 28 communes

L'Agglomération Provence Verte a acheté les masques réutilisables, lavables 20 fois, à destination des habitants des 28 communes du territoire.

Le réseau Mouv'en bus s'équipe !

A compter du 1er juillet 2020, de nouveaux abri voyageurs sont installés sur tout le territoire de la Provence Verte. Progressivement tous les points d'arrêts seront équipés et le réseau en comptera plus d'une centaine.



10 avril 2020 : 150 000 masques pour les soignants de la Provence Verte

L'Agglomération Provence Verte a commandé 100 000 masques chirurgicaux, destinés aux personnels soignants, médecins, infirmiers, ambulanciers, assistants de vie...du territoire. Cette commande a été groupée avec celle de la Ville de Brignoles (20.000 masques) et de l'hôpital Jean Marcel (30.000 masques).



Projet Alimentaire Territorial

Destiné à donner une nouvelle dimension à l'agriculture et à l'alimentation durable en favorisant l'installation d'agriculteurs et la consommation de produits locaux distribués en circuits courts dans les cantines notamment, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par l'Agglomération Provence Verte a fait l'objet, le 27 juillet 2020 d'une présentation détaillée au Lycée Privé Provence Verte à Saint-Maximin, partenaire de l'opération.

Création du Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte

Un établissement unique pour 1200 élèves de l'Agglomération. Cette nouvelle structure classée Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, regroupe l'Ecole Intercommunale Musique Arts Danse et le Conservatoire de la Provence Verte à Saint-Maximin. L'objectif de cet établissement unique est de diffuser, sur tout le périmètre de l'Agglomération, un enseignement artistique de qualité et accessible à tous.



Signature de la convention cadre de partenariat entre l'Agglomération Provence Verte et la Société du Canal de Provence

Le 22 octobre 2020, Didier BREMOND, Président de l'Agglomération Provence Verte et Maire de Brignoles, Philippe VITEL, Président de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, et Bruno VERGOBBI, Directeur général de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, ont signé la convention cadre de partenariat qui lance le schéma de réalisation d'infrastructures hydrauliques à dominante agricole sur le territoire de la Provence Verte.



Centre multi-accueil petite enfance « la Tour » à Brignoles.

3 juillet 2020, visite de chantier. Cette première visite d'un chantier déjà bien avancé a permis aux élus et services de l'Agglomération présents de se rendre compte des volumes et de se projeter dans ce nouvel écrin. Les travaux ont commencé fin janvier 2020 et devraient se terminer en mars 2021



Séminaire PLH : des outils opérationnels pour transformer les ambitions en réalité.

Didier Brémont, Président de l'Agglomération Provence Verte et maire de Brignoles ainsi que Jean-Pierre Véran, Vice-président délégué à l'Habitat et Gens du voyage et maire de Cotignac ont convié l'ensemble des maires du territoire et tous les partenaires institutionnels (l'Etat, la Région, le Département, les bailleurs sociaux territoriaux et l'Établissement Public Foncier Régional), à participer au séminaire Programme Local de l'Habitat le 15 octobre 2020. Objectif : présenter les outils concrets qui sont développés par l'Agglomération au bénéfice de toutes les communes et de leurs habitants.



Le confinement en musique dans les EHPAD de la Provence Verte.

A l'initiative de la Direction des Affaires culturelles de l'Agglomération soutenue par plusieurs enseignants du Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte pour partager un peu de leur temps et de leur talent avec les résidents.

LE CONSEIL D'INSTALLATION DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE

11 JUILLET 2020

Après les élections municipales de 2020, installation du conseil communautaire et élection du Président de l'Agglomeration Provence Verte



Monsieur Didier Brémond élu Président de l'Agglomeration Provence Verte et le conseil communautaire



L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE PLUS QUE JAMAIS À VOS CÔTÉS EN 2020



L'Agglomeration de la Provence Verte s'est mobilisée en complément de l'Etat, de la Région Sud et du Département du Var pour être aux côtés des acteurs économiques du territoire dans cette période de crise sanitaire à laquelle s'ajoute une crise économique. Elle a lancé un plan d'urgence, de solidarité et de relance en faveur de la Provence Verte.



L'URGENCE

Le personnel soignant et les professions médicales

- ▶ L'Agglomeration a commandé 100 000 protections à destination du personnel soignant, sous le contrôle d'un comité d'éthique Agglomeration – Centre hospitalier de Brignoles
- ▶ Intervention, en individuel, des professeurs du Conservatoire à rayonnement intercommunal de la Provence Verte, dans les jardins des EHPAD pour soutenir les résidents et les personnels soignants.
- ▶ Un service d'accueil prioritaire dans les crèches a été mis en place dès le 16 mars 2020 afin que les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner.



LA SOLIDARITÉ

Objectif : soutenir le maintien de l'activité économique du territoire

- ▶ Accélération des paiements des factures sous réserve de l'impact du délai de télétransmission des pièces justificatives dû au télétravail et de la complétude des DGD
- ▶ Suppression des pénalités de retard à compter de la date du 16 mars pour les entreprises touchées par la crise du COVID-19 dans le cadre des marchés passés avec l'Agglomeration
- ▶ Poursuite des études et des chantiers partout où cela est possible dans le respect de la protection des intervenants
- ▶ Exonération totale des loyers des entreprises hébergées en pépinière d'entreprises
- ▶ Poursuite des instructions des permis de construire et autres demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes-membres adhérentes au Service Autorisation du droit des Sols
- ▶ Mise en ligne des plates-formes de vente en circuits courts référencées par la Chambre d'Agriculture du Var et de livraison à domicile



TRANSPORTS

- ▶ Maintien des lignes régulières et des navettes
- ▶ Plan de soutien pour les transporteurs de voyageurs et de scolaires : 77 % des montants initialement prévus pour un service plein.



Mouv'bus

[COVID19] Mouv'bus, le réseau de transport de l'Agglomeration Provence Verte adapte son service au public

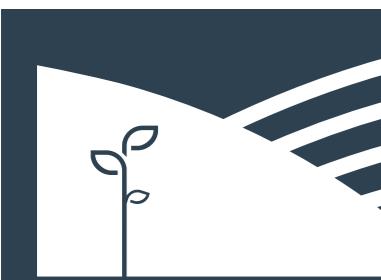


Pour que le territoire de la Provence Verte reste une terre de culture

- ▶ Sanctuarisation des subventions votées aux associations. Elles seront versées en totalité malgré les annulations possibles de spectacles afin de couvrir les dépenses engagées
- ▶ L'enseignement artistique et culturel est poursuivi en distanciel, dans la mesure du possible, par les professeurs du Conservatoire de la Provence Verte et de l'EIMAD. Les familles ayant réglé par avance les cours seront remboursées.
- ▶ Maintien d'un lien fort avec les partenaires de la Politique de la Ville
- ▶ Sanctuarisation des subventions votées aux associations. Elles ont été versées.
- ▶ Création de groupes WhatsApp des directrices de crèches avec les familles et les enfants : histoires contées, tutos divers. Même action avec le Relais d'Assistantes Maternelles.
- ▶ Mise en ligne et relais des actions des communes-membres



- ▶ Afin de soulager la trésorerie des hébergeurs et des hôteliers, le versement de la collecte de la taxe de séjour due ou en cours a été reportée au 1er octobre 2020.



Agglomération Provence verte

LA RELANCE

- ▶ 1 million d'euros de fonds de concours maintenus aux communes-membres pour la relance de l'économie au travers de l'investissement local
- ▶ 300 000 € au tourisme pour lancer un plan de promotion et d'attractivité du territoire de l'Agglomération Provence Verte
- ▶ Soutien financier de 2 € par habitant soit 200 000 € pour abonder le fonds « COVID Résistance » de la Région PACA et de la Banque des Territoires en faveur des entreprises du territoire
- ▶ Instauration d'un Guichet Unique consacré aux commerçants, aux artisans et aux chefs des TPE en priorité. Le Guichet Unique est un espace d'informations et d'accompagnement des acteurs économiques locaux. Il permet d'aider ces entreprises durement impactées par la crise dans la captation de toutes les aides apportées par les institutions et les banques.

FONCTIONNEMENT RESSOURCES

#1

- > PRÉSENTATION
- > COMPÉTENCES
- > VIE DE L'AGGLOMÉRATION
- > FINANCES
- > RESSOURCES HUMAINES
- > MARCHÉS ET ASSURANCES

1/ FONCTIONNEMENT - RESSOURCES PRÉSENTATION

L'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE

Un EPCI est régi par le principe de spécialité et le principe d'exclusivité, il est également soumis, pour l'exercice de certaines compétences, à la reconnaissance d'un intérêt communautaire.

Le principe de spécialité

La spécialité fonctionnelle

L'Agglomération Provence verte n'a pas de compétence générale. De ce fait, elle ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées, soit à titre obligatoire soit à titre facultatif selon les transferts opérés par la loi et les communes-membres.

La spécialité territoriale

Le champ de compétences d'une intercommunalité est limité au territoire des seules communes qu'elle associe. L'Agglomération de la Provence Verte ne peut donc intervenir en dehors de son périmètre.

Le principe d'exclusivité

Le transfert d'une compétence donnée à un EPCI par ses communes-membres entraîne le dessaisissement corrélatif de ces dernières en ce qui concerne ladite compétence.

De ce fait, les EPCI sont les seuls à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui leur ont été transférées.

Lorsqu'une compétence a été transférée, les communes ne peuvent plus intervenir dans ce domaine. Il s'agit du principe d'exclusivité.

La définition de l'intérêt communautaire

L'exercice de certaines compétences est subordonné à la reconnaissance préalable de leur intérêt communautaire.

Ainsi, les compétences qualifiées d'intérêt communautaire relèvent de la compétence de l'Agglomération Provence Verte, celles ne présentant pas un tel intérêt demeurent, en revanche, de la compétence des communes-membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 52 conseillers communautaires, il est l'organe délibérant de l'Agglomération Provence Verte. Le Conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences dont la Communauté d'Agglomération a été dotée par la loi (compétences obligatoires) et par ses communes-membres (compétences facultatives).



LE BUREAU

Le Bureau est composé de 31 membres comme suit :

Le Président
15 Vice-présidents
12 Maires des Communes-membres
3 Conseillers Communautaires



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux, elles ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Elles sont chargées d'étudier et de donner leur avis sur les projets et actions du ressort de leurs compétences, qui doivent être présentés au Conseil Communautaire.

Elles sont présidées et animées par le Président ou le Vice-Président délégué à la compétence.
L'Agglomération Provence Verte s'est dotée de 17 commissions thématiques.

1/ FONCTIONNEMENT - RESSOURCES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE

Par souci de simplification, la loi n°2019-1461 «engagement et proximité» du 27 décembre 2019 a supprimé la catégorie des compétences optionnelles. L'Agglomération Provence Verte exerce donc des compétences obligatoires et des compétences facultatives :

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

sont définies par la loi et sont identiques pour toutes les communautés d'agglomération de France

- ▶ **Développement économique :**
- ▶ **Aménagement de l'espace communautaire**
- ▶ **Equilibre social de l'habitat**
- ▶ **Politique de la ville**
- ▶ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**
Compétence déléguée à quatre syndicats : SMA-SABA-SMBVG-SMBVH
- ▶ **Aire d'accueil des gens du voyage**
- ▶ **Gestion et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés**
Compétence déléguée au SIVED-NG
- ▶ **Eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines**
Nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ▶ **Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire**
- ▶ **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
- ▶ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
- ▶ **Action sociale d'intérêt communautaire**
- ▶ **Assainissement non collectif**
- ▶ **Petite Enfance**
- ▶ **Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'art. L. 1425-1 du CGCT**
Compétence déléguée au SMO-THD
- ▶ **Accès au Droit**
- ▶ **Agriculture**
- ▶ **Forêt**
- ▶ **Formation, emploi et insertion**
- ▶ **Culture**
- ▶ **Sports**
- ▶ **Installation et entretien des abribus affectés au service des transports publics**
- ▶ **Versement de la contribution obligatoire au budget du SDIS**

1/ FONCTIONNEMENT - RESSOURCES

VIE DE L'AGGLOMERATION

Une gouvernance renouvelée

Le Président et les Vice-présidents et les délégations

Didier BREMOND Président Maire de Brignoles Développement Économique et Aménagement du Territoire Collecte et tri sélectif	Gérard FABRE 1 ^{er} Vice-président Maire de Garéoult Affaires générales	Alain DECANIS 2 ^{ème} Vice-président Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Sport	Jean-Claude FÉLIX 3 ^{ème} Vice-président Maire de Rocbaron Tourisme	Romain DEBRAY 4 ^{ème} Vice-président Maire d'Entrecasteaux Petite enfance
Sébastien BOURLIN 6 ^{ème} Vice-président Maire de Pourrières Finances	Jean-Michel CONSTANS 7 ^{ème} Vice-président Maire de Tourves Transports et Mobilité	Jérémie GIULIANO 8 ^{ème} Vice-président Maire de Le Val Environnement, Air, Climat, Énergie	Franck PÉRO 9 ^{ème} Vice-président Maire de Bras Assainissement collectif et non collectif, Eau potable et Eaux pluviales	Jean-Pierre VERAN 10 ^{ème} Vice-président Maire de Cotignac Habitat et Gens du voyage
Jean-Martin GUISIANO 11 ^{ème} Vice-président Vice-président Maire de Méounes-les-Montrieux Politiques contractuelles	Olivier ARTUPHEL 12 ^{ème} Vice-président Maire de Nans-les-Pins Forêt et Politiques paysagères	Serge LOUDES 13 ^{ème} Vice-président Maire de Châteauvert Culture	Éric AUDIBERT 14 ^{ème} Vice-président Maire de Montfort-sur-Argens Agriculture	Jacques PAUL 15 ^{ème} Vice-président Maire de La Celle GEMAPI

Les membres du Bureau

Jean-Luc BONNET Maire de Vins sur Caramy	Gilbert BRINGANT Maire de Forcalqueiret	David CLERCX Maire de Camps la Source	Arnaud FAUQUET-LEMAITRE Maire d'Ollières	Michel GROS Maire de La Roquebrussanne
Laurent GUEIT Maire de Mazaugues	Olivier HOFFMANN Maire de Sainte-Anastasie-sur-Issole	Carine PAILLARD Maire de Plan-d'Aups-Sainte-Baume	Claude PORZIO Maire de Pourcieux	Alain RAVANELLO Maire de Carcès
Nicole RULLAN Maire de Correns	Patrice TONARELLI Maire de Rougiers	Chantal LASSOUTANIE 1 ^{ère} Adjointe au Maire de Brignoles Délégation : Cohésion Sociale, CIAS et Politique de la Ville	Catherine DELZERS 3 ^{ème} Adjointe au Maire de Brignoles	Pascal SIMONETTI 2 ^{ème} adjoint au Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Les conseillers communautaires

Nans-les-Pins	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Tourves	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Lydie BERTIN-PATOUX Nans-les-Pins	Claude BETRANCOURT Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Nathalie CANO Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Myriam FIRMIN Tourves	Jacques FREYNET Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Néoules	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Brignoles	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Blandine GOMART-JACQUET Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	André GUIOL Néoules	Paul KHADIR Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Bertrand KIEFFER Brignoles	Christine LANFRANCHI-DORGAL Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Rocbaron	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Brignoles	Garéoult	Brignoles
Cécile LAYOLO Rocbaron	Sophie LE METER Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Denis MONDANI Brignoles	Henri-Alain MONTIER Garéoult	Laurent NEDJAR Brignoles
Brignoles	Garéoult	Brignoles	Brignoles	
Serge PIANELLI Brignoles	Marie-Laure PONCHON Garéoult	Nathalie SALOMON Brignoles	Philippe VALLOT Brignoles	

- ▶ 27 nouveaux conseillers communautaires sur 52
- ▶ 15 nouveaux membres du bureau communautaire sur 31

La crise sanitaire bouleverse le calendrier

- ▶ Suite au renouvellement des conseils municipaux, l'installation du nouveau conseil communautaire s'est déroulée le 11 juillet 2020
- ▶ Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau communautaire.
- ▶ Création des différentes commissions obligatoires et autres commissions organiques.
- ▶ Désignation des représentants de l'Agglomération Provence Verte dans les différentes structures (établissements publics, syndicats, associations...).

CHIFFRES CLÉS

9 Conseils Communautaires

324
délibérations

9 Bureaux Communautaires

126
délibérations

268 Décisions et Arrêtés

Et un nombre d'actes en hausse

ACTES	2019	2020
Délibérations du Conseil	196	324
Délibérations du Bureau	109	126
Décisions et arrêtés	255	268

Un renouvellement des instances inédit :

- ▶ Un conseil communautaire mixte, le 15 juin avec des « anciens élus » et les « nouveaux » issus du 1^{er} tour des élections, dans l'attente des élus au 2^{ème} tour.
- ▶ Des séances de conseil à huis clos, et retransmises en direct sur les réseaux sociaux
- ▶ Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé en mars 2020 et le vote du budget a eu lieu fin juillet 2020.

1/ FONCTIONNEMENT - RESSOURCES

LES FINANCES

Le Budget principal et les budgets annexes

Budgets annexes ZAC NICOPOLIS fusionné
Secteur 1 – 2 - 3 + 4 + 5

Budget annexe ZAC
Les Praderies 2

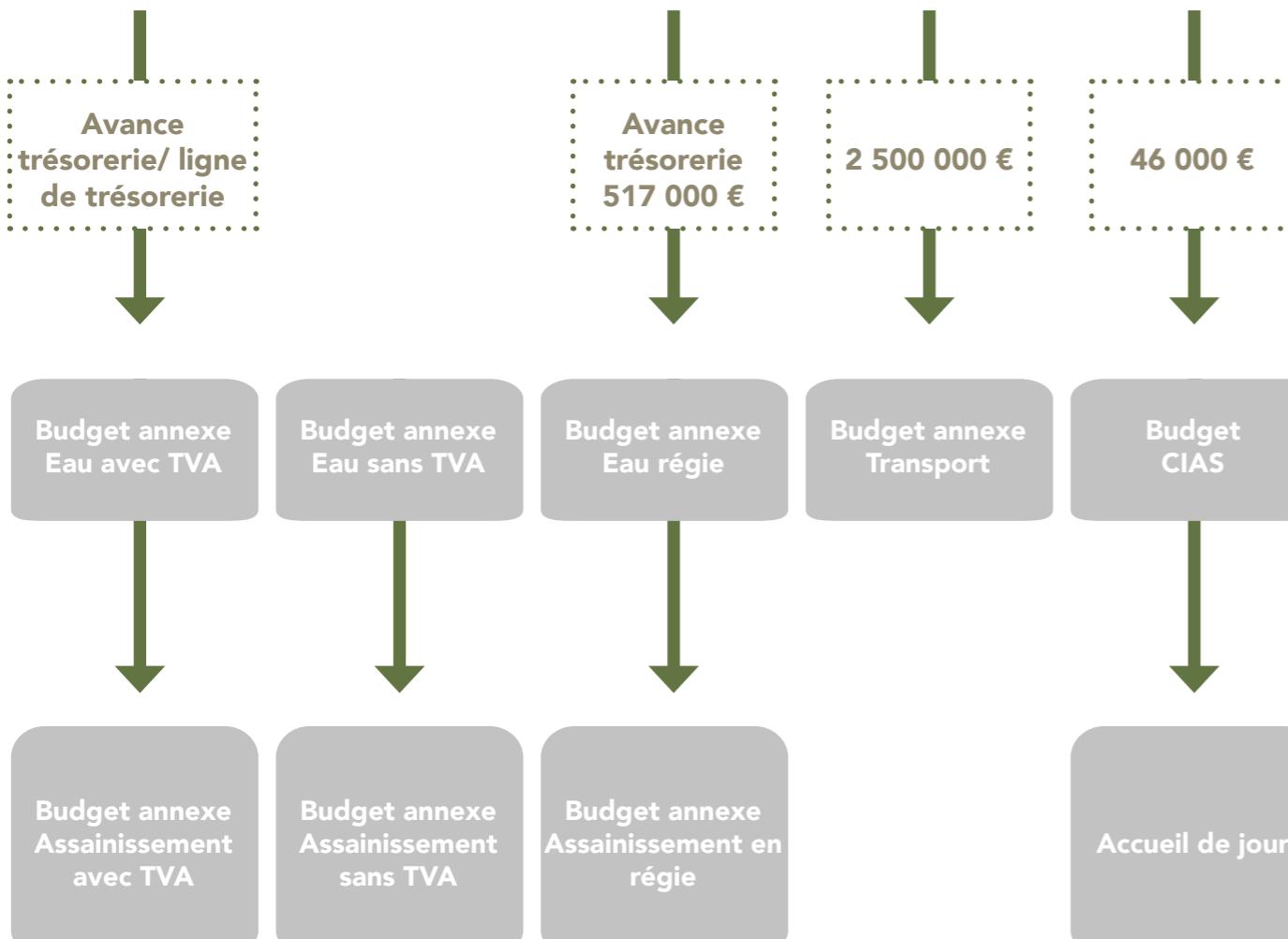
Budget annexe ZAC
Les Ferrages 2

Budget annexe Assainissement non collectif
SPIC

Budget annexe Photovoltaïque
SPIC

BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION PROVENCE VERTE

54 700 000 € en DRF (dépenses réelles de fonctionnement)
7 300 000 € en DRI (dépenses réelles d'investissement)



Les flux financiers avec les satellites

DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

Aire d'Accueil des Gens du voyage
GDV

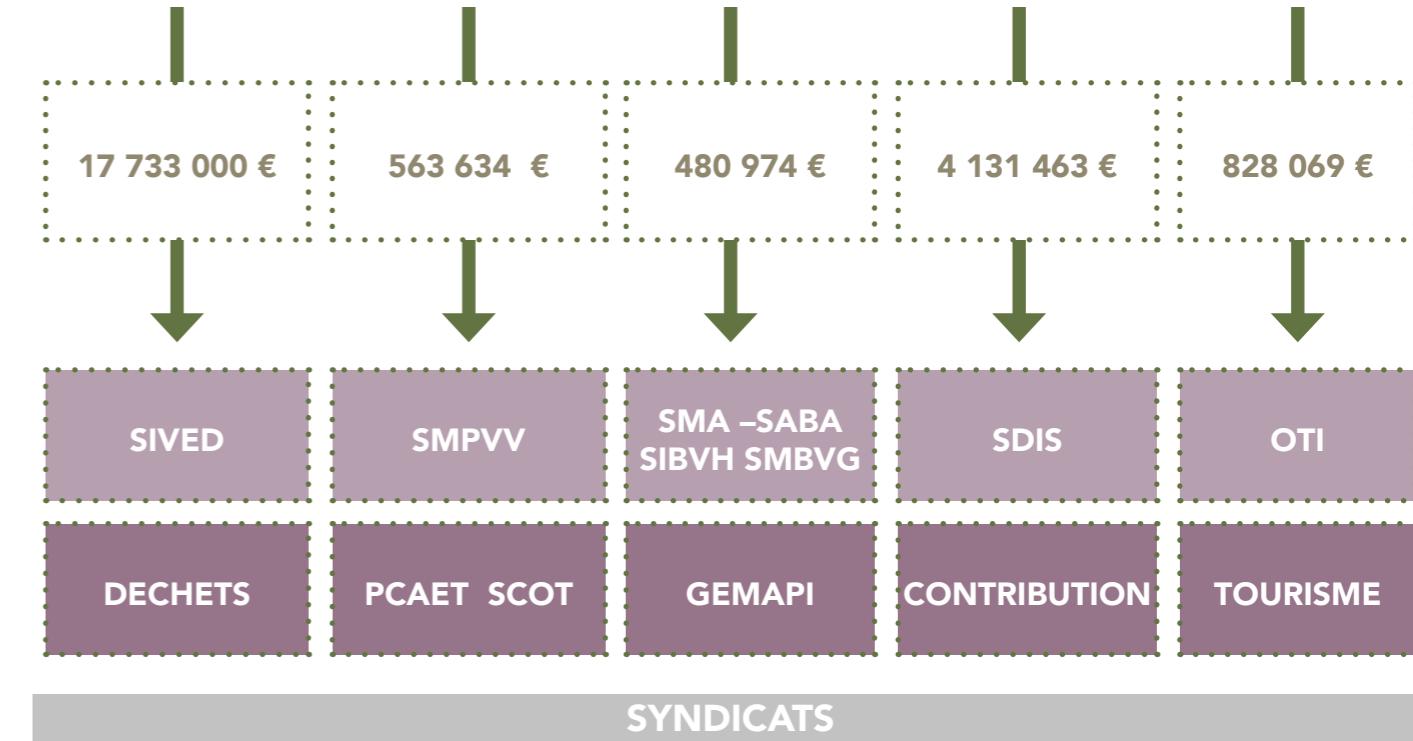
Petite enfance
Crèches de France : Brignoles, Carcès, Entrecasteaux
Léa et Léo : La Celle, Cotignac, Forcalqueiret
Maison de l'enfance : Plan d'Aups, Saint Maximin, Nans les Pins, Pourcieux, Pourrières, Rougiers, Bras, RAM

Aquavabre
Vert Marine



BUDGET PRINCIPAL AGGLOMERATION PROVENCE VERTE

54 700 000 € en DRF (dépenses réelles de fonctionnement)
7 300 000 € en DRI (dépenses réelles d'investissement)



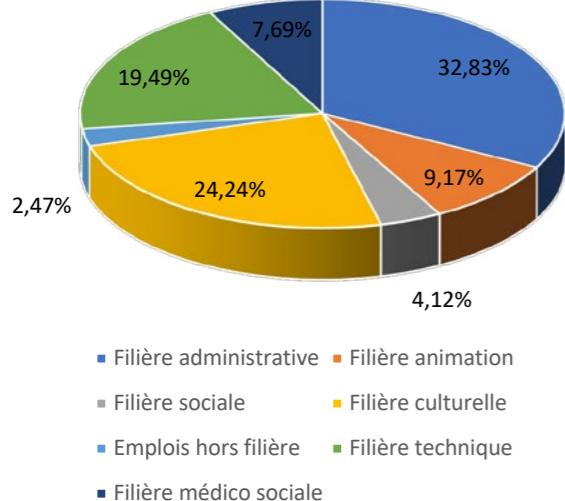
1/ FONCTIONNEMENT - RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

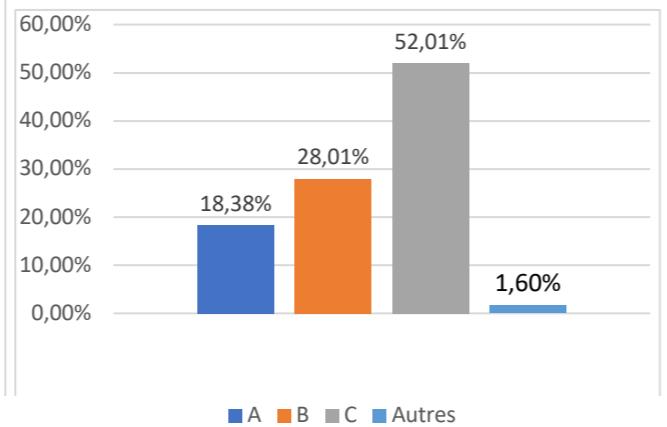
La gestion des agents

LES EFFECTIFS DE L'AGGLOMERATION

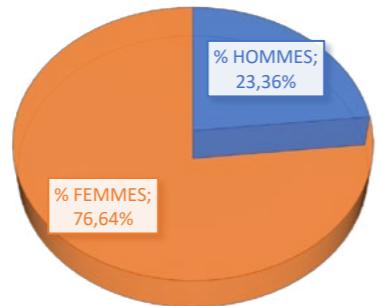
Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'Agglomération Provence Verte est composé de 244 agents rémunérés (218,48 ETP), tous statuts confondus, répartis de la manière suivante :



Source des données : Adelyce, outil de pilotage de la masse salariale.



RÉPARTITION HOMMES FEMMES



LA FORMATION DU PERSONNEL

Des effectifs relativement jeunes, avec une moyenne d'âge de 44,63 ans. Cette donnée doit être prise en compte dans le volet formation comme dans la gestion prévisionnelle des ressources et des compétences.

Le personnel de l'Agglomération a bénéficié de 206 jours de formation en 2020 (dont 76 % réalisés dans la cotisation au CNFPT et 24 % réalisés par des prestataires), pour un montant total de 43 592 € (apprentissage inclus).

La nature des formations payantes en 2020 :

- Logiciels : 14 jours
- Perfectionnement professionnel : 24 jours
- Hygiène et Sécurité : 11 jours
- Apprentissage : 4 agents formés en 2020

Les impacts de la crise sanitaire sur les missions du service des Ressources Humaines :

La pandémie de COVID19 a demandé à tous les agents une forte implication, une grande réactivité et une grande agilité afin de suivre et d'adapter les situations aux différentes mesures administratives qui se sont succédées.

Le service des Ressources humaines a dû, pendant cette pandémie, continuer de gérer les agents tout en appliquant les réglementations fluctuantes en matière de sécurité et de santé. De nouveaux suivis administratifs ont dû être instaurés et modifiés à cet effet ainsi que de nouvelles obligations déclaratives :

- ▶ Synthèse des tableaux de suivi de l'activité des agents (présentiel / télétravail / ASA pour gardes d'enfants ou structure fermée.),
- ▶ Elaboration d'actes de mise en congé pour maladie avec application ou non du jour de carence réglementaire selon les cas et les périodes ;
- ▶ Mise en place de la prime Covid,
- ▶ Collaboration accrue avec le service de médecine de prévention,
- ▶ Suivi administratif renforcé des situations particulières (agents vulnérables, cas contacts, cas positifs, quatorzaine, reprise du travail...),
- ▶ Mises à jour, et modification des actes juridiques de gestion et des formalités déclaratives des agents au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation...
- ▶ Réactivité accrue pour procéder au remplacement des agents absents au sein des services demandeurs (dans le respect des procédures de recrutement en vigueur).



CHIFFRES CLÉS

244
agents

9 204 866 €
de masse salariale

1099 arrêtés

99 contrats

2 contrats
PEC

44,63 ans de
moyenne d'âge

206 jours de
formation

3 réunions du Comité
Technique

3 réunions du CHSCT¹

4 réunions pour le
DUERP

Pour la sécurité
sanitaire des
agents achat de

11 500
Masques chirurgicaux

11 550
Masques
Tissus

¹Comité Hygiène Sécurité
Conditions de Travail

Protocole sanitaire

Conformément au décret 2020-884 du 17 juillet 2020, et
les arrêtés contres relatifs à la mise en œuvre et
la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie
de Covid-19 du 3 avril 2020, le port du masque est
rendu obligatoire et systématique dans les espaces clos
et protégés, espaces de circulation compris.



Merci



1/ FONCTIONNEMENT - RESSOURCES MARCHÉS PUBLICS ET ASSURANCES



La Commande
Publique et les
Affaires Juridiques
accompagnent la
relance économique
du territoire



CHIFFRES CLÉS

30

procédures de
marchés publics
lancées en 2020

80 marchés en cours
d'exécution

Diminution
du nombre de
Commissions des
marchés, liée à la
Covid19 (7 en 2020)

3962
heures d'insertion
sociales clausées
dans les marchés et
2092 heures réalisées
en 2020

10 marchés
d'assurance

14 déclarations de
sinistres réalisées

7 contentieux en
cours

Près de
150 000 €
d'indemnisations
perçues en 2020

La Direction accompagne quotidiennement les services dans la mise en œuvre des projets et des politiques publiques avec pour objectifs :

- ▶ La sécurisation juridique et la planification des actes, des procédures et des marchés publics,
- ▶ La gestion des contentieux, du portefeuille des assurances et des baux,
- ▶ L'instruction et la gestion administrative des marchés publics de leur passation à leur exécution,
- ▶ Le conseil auprès des services dans la passation de leurs achats,
- ▶ La promotion des clauses sociales et environnementale dans la Commande Publique,
- ▶ Le contrôle administratif de l'exécution des marchés (reconduction, sous-traitance, avenants, etc.)

Un nouveau guide interne de la commande Publique

Le premier confinement a été propice à la réécriture complète du guide interne de la Commande Publique. Afin d'harmoniser les pratiques et d'accompagner les services dans la passation des achats de faibles montants, une véritable boîte à outils a été diffusée avec des modèles de lettres de consultation, rapports d'analyse et divers courriers.

Une bibliothèque de modèles de documents

Cette démarche a également été impulsée par le service juridique avec la création d'une bibliothèque de modèles en ligne sur l'intracom à destination des agents.

Les projets phares de l'année 2020

- ▶ **Attribution du marché de construction de la crèche de Tourves** en 13 lots pour 1,6M€ HT
- ▶ **Attribution de la concession de service public pour la gestion de quatre crèches sur les communes d'Entrecasteaux, Brignoles, Carcès et Sainte-Anastasie-sur-Issole** avec une compensation financière de l'Agglomération Provence Verte de 3,3M€ sur 4 ans
- ▶ **Suivi administratif de la réception du chantier de restructuration du bâtiment des Ursulines** destiné au Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte avec un coût global de 5,6M€ HT

Une Direction qui a su s'adapter aux nouvelles priorités de l'année 2020

Au-delà de l'analyse de la nouvelle réglementation liée à la crise sanitaire, le service commande publique a dû adapter son fonctionnement pour gérer les nouvelles priorités : suspension des chantiers, avenants pour prendre en compte les frais supplémentaires de désinfection, marchés relatifs à l'achat de masques et de produits d'hygiène, prolongation de la durée des offres en cours de procédure, avenants de prolongation de certaines missions d'études. Le transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020 a également impacté la Direction avec de nombreuses questions sur la mise en œuvre des conventions de délégation avec les Communes, la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et la passation d'un marché de diagnostic du pluvial. Enfin, l'année 2020 a été marquée par les élections communautaires de juillet 2020 et la mise en place de nouvelles commissions marchés.

#2

DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

> PETITE ENFANCE

> CULTURE

> SPORT

> COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

2/ DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN PETITE ENFANCE

“ Un accueil des enfants et de leur famille de qualité et des actions d'accompagnement à la parentalité développées



L'Agglomération Provence Verte propose aux familles des services d'accueil de qualité contribuant au développement, au bien-être de l'enfant et à un équilibre professionnel, social et personnel de la famille

- ▶ Offrir une pluralité des modes d'accueils (collectif/individuel) adaptés aux besoins différenciés des familles
- ▶ Ajuster le nombre de places disponibles au nombre de places nécessaires
- ▶ Veiller à la qualité et à la sécurité de tous les accueils et harmoniser le niveau des services proposer aux familles
- ▶ Adapter les services aux besoins des familles en lien avec les partenaires et les institutions du territoire : briser l'isolement, tisser du lien, accompagner dans la fonction parentale développer la communication auprès des familles

Accompagnement à la parentalité

Le projet « accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents » du territoire a été lancé en 2020.

Journée de concertation le 5 mars 2020 avec 70 acteurs œuvrant dans le champ de la parentalité afin de définir des projets d'actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité. Plusieurs axes de travail ont émané de cette concertation, leur mise en œuvre se fera sur plusieurs années.

Création du sac maternité en 2020 : « Bébé arrive en Provence Verte » en partenariat avec la maternité de Brignoles et soutenu financièrement par la CAF. Il sera distribué à plus de 800 futures mamans lors du 4^{ème} mois de grossesse tout au long de l'année.



- ▶ Il contient des informations sur les modes d'accueils, les lieux de soutien à la parentalité sur le territoire, mais également de la documentation sur la santé et les aides existantes.
- ▶ Réflexions sur la conception d'un outil numérique collaboratif à destination des parents de jeunes enfants du territoire. Le but sera de rassembler sous une même forme l'ensemble des actions de soutien la parentalité.
- ▶ Travail en cours sur le développement de lieux d'accueil enfants-parents sur le territoire.

Des actions de professionnalisation des agents



- ▶ Une journée pédagogique des 70 agents de la petite enfance le 19 octobre autour des 10 principes du cadre national de l'accueil du jeune enfant. Ce cadre de référence devrait rentrer dans la réglementation des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) prochainement, il constitue le premier curriculum français pour l'accueil du tout petit et l'application des 10 principes qui constituent la base pour tous les projets pédagogiques des EAJE.
- ▶ Rencontre pour les professionnels de la petite enfance organisée par la Maison de l'enfance à Saint Maximin le 17 octobre 2020 sur le thème de « La place des émotions dans les pratiques professionnelles de la Petite Enfance »

Renouvellement de la délégation de service public

Attribution de la délégation de service public à Crèche Attitude pour 7 structures :

- ▶ 4 à Brignoles : Les Acrobates, Il était une fois, Le jardin des cistes, la Récréation
- ▶ 1 à Carcès : le Petit bois
- ▶ 1 à Entrecasteaux : La Farigoulette
- ▶ 1 à Sainte-Anastasie-sur-Issole : L'eau vive

Les travaux de construction

Poursuite des travaux de construction et de rénovation programmés en application du schéma de développement de la petite enfance en lien avec le Pôle Infrastructure et Patrimoine.

Construction du Pôle Petite Enfance la Tour à Brignoles. L'avancement des travaux n'a pas été impacté par la crise sanitaire et les délais sont conformes aux prévisions de livraison pour le printemps 2021.



Lancement de la construction d'une nouvelle crèche implantée à Tourves. Début des travaux de la crèche de Tourves en décembre 2020 pour une durée d'un an. Cette crèche relogera l'actuelle structure avec un agrément de 4 places supplémentaires ainsi que le relais d'assistantes maternelles itinérant.



Un service petite enfance créatif qui s'est adapté à la crise sanitaire

- ▶ Un guichet unique d'information pour orienter les familles est resté ouvert tous les jours de 8h à 20h pendant le confinement
- ▶ Ouverture d'un multi accueil à Brignoles durant la période du 16 mars au 11 mai 2020 pour accueillir les enfants des familles prioritaires (notamment les soignants)
- ▶ Une réorientation vers les relais d'assistantes maternelles du territoire si besoin
- ▶ Maintien du lien avec les familles par les équipes des crèches avec la création de groupes via les réseaux sociaux
- ▶ Partenariat avec les délégataires et les crèches associatives sur les protocoles sanitaires « covid » harmonisés sur tout le territoire



CHIFFRES CLÉS

29

Structures sur le territoire
7 en régie
18 en gestion DSP
4 en gestion associative

1 483

Enfants accueillis en crèche

4

Relais assistantes Maternelles (RAM)

394

Assistantes maternelles

984

Enfants accueillis à domicile

25 684 €

Pour le renouvellement du mobilier et de l'électroménager

Dans les crèches, les taux de fréquentation ont été impactés par la crise sanitaire : ils ont commencé timidement à 25% la première semaine de déconfinement pour finir à presque 65% fin juillet. Cette baisse de fréquentation à la réouverture du 11 mai et les pertes financières engendrées par les 33 jours de fermeture ont été partiellement prises en charge par une aide financière exceptionnelle de la CAF. Au 3^{ème} trimestre 2020, la fréquentation est revenue sur des taux quasi identiques aux années précédentes.

2/ DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

CULTURE

“ Le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte « un conservatoire fusionné »



Faisant suite à la validation en 2020 par le Conseil Communautaire du nouveau projet d'établissement commun, le « conservatoire fusionné » a vu le jour à la rentrée de septembre 2020. Cette nouvelle structure classée Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, regroupe l'Ecole Intercommunale Musique Arts Danse et le Conservatoire de la Provence Verte à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



CHIFFRES CLÉS

1079 élèves
125 en éveil ou initiation
165 en danse
53 en arts plastiques
73 en théâtre
663 en musique

Musique
19 disciplines instrumentales
Pôle voix (chœurs et ateliers chant musiques actuelles)

Danse
3 disciplines (danse contemporaine, danse classique, danse de claquettes)

EAC Éducation Artistique et Culturelle 2356 élèves en bénéficient toutes les semaines

4 classes orchestre
1 classe danse
4 classes en projet avec le Chantier
85 classes en Intervention en Milieu Scolaire régulières
1 projet avec le SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)

Le Conservatoire Intercommunal assemble quatre disciplines reconnues par le ministère de la culture : la musique, la danse, le théâtre et les arts plastiques, dispensées sur les sites de Brignoles ou de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. L'accent a été mis sur la rencontre des classes, les passerelles entre les disciplines, le croisement des élèves, des projets pédagogiques et la mutualisation des orchestres.

Livraison du bâtiment des Ursulines

Achevé quasiment dans les temps malgré le contexte sanitaire, les Ursulines ont ouvert leurs portes dès la fin de l'année aux grands élèves du conservatoire (élèves en 3^{ème} cycle, musiciens et danseurs) ainsi qu'aux professeurs pour les répétitions du « concert des profs ». Plusieurs générations de brignolais ont leur histoire avec les Ursulines. Pourtant tous s'accordent pour dire que le bâtiment est méconnaissable... et magnifique !



Vingt salles de cours, deux studios dédiés aux musiques actuelles, deux studios de danse et une salle d'orchestre toute de bois revêtue, donneront lieu à de nombreux moments de plaisir et d'émotion artistique.

L'année 2020, l'année de la pédagogie à distance ou des confinements actifs !

Durant cette année aux deux confinements, le défi relevé par l'ensemble de l'équipe pédagogique a été de garder le lien, entretenir la motivation, permettre l'expression des élèves, petits et grands. L'enseignement artistique à distance a été inventé : cours- « en visio », envois et échanges de documents, vidéos faites « à la maison », réalisation des « panoramas » hebdomadaires du conservatoire avec six éditions spéciales, création de plateformes numériques de ressources accessibles à tous et enfin, le concert des professeurs du mois de décembre réalisé en vidéo-live du bâtiment des Ursulines.

Musées et centres d'art, adaptabilité et moyens innovants

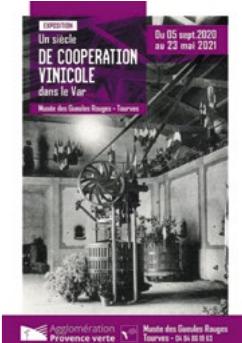
Malgré les 123 jours de fermeture des musées sur les 340 jours où ils reçoivent du public (soit 36% de l'amplitude) et une chute de plus de 50% de leur fréquentation en 2020, les agents des musées ont su faire preuve de résilience et s'adapter au contexte. Ils ont usé de nombreux moyens pour garder le contact avec le public. Les réseaux sociaux ont largement contribué à maintenir ce lien, au travers de visites virtuelles, d'ateliers créatifs à faire à la maison, de jeux, quiz, vidéos.

Et ce sont 10 000 visiteurs qui ont pu néanmoins franchir le seuil des musées et centres d'art.

Les expositions de l'année 2020

► La double exposition « Secrets de caves – Regards croisés sur le vin en Provence »

Cette double exposition a donné lieu à deux vernissages où un large public a répondu présent. L'exposition « En Provence, le vin se (la) raconte ! » a pris place dans l'ancien moulin à huile mitoyen au Palais des Comtes de Provence du 26 septembre au 23 décembre 2020. Au Musée des Gueules Rouges, « Un siècle de coopération vinicole dans le Var » a porté un regard sur les caves coopératives. Au sein du parcours, un espace enfants a permis au jeune public et aux familles de s'approprier le contenu grâce à des jeux développés spécialement pour l'exposition, livres, etc. Écoles, accueils de loisirs ont bénéficié d'ateliers ludiques autour de l'exposition adaptés aux âges, permettant de répondre à la demande en Éducation Artistique et Culturelle (EAC).



► Un cycle thématique annuel autour de la marche au Centre d'Art Contemporain de Châteauvert (CACC)

La première exposition de l'année, « Vastes Parages » de Mathias Poisson s'inscrivait dans le projet « Des marches démarches » coordonné par le FRAC PACA regroupant une centaine d'événements en région Sud. Le fil rouge de la marche s'est poursuivi avec « Pierres, Ardoises, Entrelacs » de Marinette Cueco, artiste cueilleuse. Ces projets d'exposition font écho aux paysages de la Provence Verte accueillant de nombreux randonneurs.

Les actions dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle

La Fête de la science au Musée des Gueules Rouges

Cette manifestation a rencontré un immense succès.

4 jours « grand public » et 4 jours « EAC » au lieu de 2 jours en 2019, au total 353 visiteurs accueillis gratuitement (contre 150 en 2019) dont 163 scolaires de l'Agglomération.



Un projet EAC au Musée des Comtes de Provence, le projet « Au-delà des apparences »

Près de 139 élèves de l'école primaire Simone Veil de Brignoles ont participé à un projet de sensibilisation à la différence, en partenariat avec le conservatoire et la médiathèque.



Une action de proximité à Sainte-Anastasie-sur-Issole qui a permis aux centres de loisirs de s'octroyer une étape culturelle dans une période où les déplacements n'étaient pas possibles :

Ainsi, les actions de l'Éducation Artistique et Culturelle ont rencontré un vif succès. Les ateliers du Centre d'Art de Sainte-Anastasie-sur-Issole ont atteint une participation de 80 à 100 enfants par semaine durant l'été 2020.

Validation du Projet Scientifique et Culturel du Musée des Comtes de Provence

2020 a été l'année de validation du Projet Scientifique et Culturel du Musée des Comtes de Provence entérinant jusqu'en 2025 les principaux axes de travail dont la planification de restauration des collections classées « Musées de France » et l'identification des travaux à mener.

2/ DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

CULTURE

“ Développer et soutenir une offre culturelle de qualité

L'Agglomération Provence Verte a pour ambition de :

- ▶ Développer l'attractivité territoriale par l'accueil d'artistes en résidence et des propositions particulièrement tournées vers le tourisme
- ▶ S'engager pour une qualité de vie au quotidien par le développement de l'accès à la culture au plus grand nombre et le développement de propositions culturelles et artistiques de qualité. Ainsi les actions d'éducation artistique auprès des jeunes dès la petite enfance sont particulièrement privilégiées.

Le soutien aux associations culturelles du territoire

▶ Un accompagnement basé sur des objectifs de diffusion et d'éducation artistique

Lancé en 2019, l'appel à projets culture a permis l'attribution de subventions à des associations afin de soutenir des projets culturels qui rayonnent sur le territoire. 20 projets ont été soutenus pour un montant total de subvention de 60 000 €. La situation liée à la pandémie de COVID a entraîné le report ou l'annulation de certains de ces projets. Cependant, l'Agglomération Provence Verte a maintenu son soutien aux projets qui ont pu se réaliser, comme le Festival de Cinéma les Toiles du Sud à Cotignac, le Festival Jazz à Brignoles, les projets d'art dans l'espace public du Bazar du Lézard ou encore les nuits musicales de la Celle, ou pour les dépenses engagées.

▶ Deux conventions structurantes

En janvier 2020, une Convention triennale a été signée avec Le Chantier, centre de création des musiques du monde situé à Correns, afin notamment de proposer des actions en direction des scolaires de l'agglomération. L'occasion également d'un bilan des activités 2017-2019 qui a permis à + de 2500 enfants de bénéficier des actions du Chantier qui a également proposé 21 étapes musicales et accueilli 22 artistes en résidence.

Enfin, une convention lie la Communauté d'Agglomération à l'Ecole associative de Musique du Val d'Issole qui permet à cette structure de dispenser des cours à environ 80 élèves.

Le réseau des médiathèques et la navette en plein essor en 2020 malgré le contexte sanitaire

L'année 2020 a vu la commune de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume rejoindre le réseau des médiathèques. Ce sont 15 médiathèques et le centre d'art qui composent le réseau : Bras, Brignoles, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, La Roquebrussanne, Le Val, Méounes-lès-Montrieux, Montfort-sur-Argens, Nans-les-Pins, Néoules, Pourcieux, Pourrières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Tourves, Centre d'Art de Châteauvert. L'ensemble représente plus de 4000 m² d'espace d'accueil, de consultation et de lecture pour environ 200 000 entrées par an.



Les volumes de documents transférés par l'intermédiaire de la navette sont en forte augmentation, atteignant jusqu'à 1045 documents en juillet 2020.

De juin à novembre 2020, l'ensemble des documents ayant circulé a dépassé les 6 000 ouvrages et en fin d'année avec le retour à une situation de fonctionnement presque normale, près de 450 ouvrages circulaient par semaine.

CHIFFRES CLÉS

20 projets
Soutenus

60 000€
De subvention

6 000 ouvrages
Transférés entre
médiathèques

200 000
usagers par an

2/ DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

SPORT

“ L'Agglomération soutient l'apprentissage de la natation et les grands évènements sportifs intercommunaux



L'Agglomération Provence Verte développe les loisirs aquatiques qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme du territoire et favorisent l'apprentissage de la natation pour tous et pour les enfants scolarisés du 1^{er} et 2nd degré en finançant les équipements aquatiques de son territoire.

L'Agglomération Provence Verte soutient les événements sportifs de haut niveau d'intérêt communautaire portés par les associations ou les Communes. Afin d'encourager et de favoriser l'organisation d'une nouvelle offre d'événements d'envergure nationale ou internationale.

Soutenir la création d'équipements sportifs de proximité sur le territoire

L'Agglomération Provence Verte développe un maillage territorial d'équipements sportifs de proximité réalisés par les communes-membres pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire.

L'Agglomération Provence Verte a ainsi soutenu de nombreux projets communaux de création ou d'aménagement d'équipements sportifs en apportant une aide financière à l'investissement par l'attribution de fonds de concours :

Fonds de concours attribués en 2020 :

- ▶ 75 000 € pour la construction des vestiaires du stade de rugby à La Roquebrussanne
- ▶ 114 010,80 € pour la réhabilitation du stade sportif à Bras

Evènements sportifs

Deuxième édition du marathon Var Provence Verte le 26 septembre 2020

Malgré l'annulation du marathon pour cause de conditions climatiques défavorables, le semi-marathon a néanmoins pu avoir lieu, avec la présence d'un athlète qualifié aux prochains Jeux Olympiques 2024 de Tokyo.



Deuxième édition de la course de côte automobile Mazaugues-Provence Verte les 10 et 11 octobre 2020

Près de 700 personnes ont participé à l'événement malgré les restrictions sanitaires avec 110 coureurs automobiles qui se sont succédés sur la route départementale allant de Mazaugues à La Roquebrussanne.



CHIFFRES CLÉS

Centre Aquatique Aquavabre

153 000
usagers accueillis

700
personnes suivent les cours de natation

400
personnes suivent une activité aquatique

22 307
élèves des écoles primaires collèges et lycées pour l'apprentissage de la natation

Marathon de la Provence Verte

731
participants représentant

41 départements
8 nationalités

Course de côte de Mazaugues

110
coureurs automobiles



ENTREPRISES

Buvette et restauration sur place

ENTREPRISES

ENTREPRISES

2/ DES ENGAGEMENTS POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



L'ambition de l'Agglo Provence Verte
est de dépasser les frontières du « Contrat de ville de Brignoles » et de construire un projet territorial en matière de politique de cohésion sociale qui tient compte des spécificités observables sur les communes du territoire.



CHIFFRES CLÉS

32 actions retenues
Sur les 45 déposées en 2020

370 000 € de financement
250 000 € Etat
120 000 € CAPV

305 541,44 €
Montant de la participation versée à la Mission Locale

15 000 €
Attribués à l'AVAF

3 000 jeunes
Accueillis à la Mission Locale

La politique de la ville

Au travers de la mise en œuvre du Contrat de ville de Brignoles, le centre-ville et les Quartiers Est (Caramy et Route du Luc) bénéficient en complément des actions de droit commun de crédits spécifiques qui sont orientés chaque année à travers le lancement d'un appel à projet. Parmi ces projets, des plateformes intergénérationnelles d'activités socio culturelles et sportives, qui se sont déroulées tout au long de l'été et qui ont rencontré un vif succès auprès d'un public familial d'environ 50 personnes chaque soir. L'équipe opérationnelle et le délégué du Préfet mènent un suivi des porteurs de projets pour s'assurer de la bonne réalisation des actions et de leur pertinence à travers une fiche d'évaluation et des réunions régulières.



L'accès à l'emploi et soutien à l'insertion par le développement économique

C'est un axe prioritaire de la politique de Cohésion Sociale menée sur le territoire.

L'objectif est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en les faisant bénéficier des dynamiques économiques locales.

L'Agglo Provence Verte entretient un partenariat étroit pour redynamiser les outils de mise en relation des acteurs locaux du service de l'emploi avec les employeurs, pour accompagner les structures d'insertion et améliorer l'employabilité des jeunes.

L'Agglo Provence Verte soutient financièrement le fonctionnement de la Mission Locale du Ouest Haut Var avec une participation de

304 541,44 € qui offre sur l'ensemble du territoire une intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. 3 000 jeunes sont accueillis dont 1 200 font l'objet d'un suivi régulier. Elle participe au financement du loyer de l'antenne de Brignoles à hauteur de 45 200 €.

Par ailleurs à travers une convention de partenariat l'Agglo Provence Verte a attribué une subvention de 15.000 € à la Structure d'Insertion par l'Activité Economique de l'association AVAF à Brignoles.

Ce chantier d'insertion est agréé par la DIRECCTE pour recruter 13 équivalents temps plein soit environ 30 salariés en file active.

Prévention de la Délinquance, de la radicalisation et l'accompagnement des victimes

L'Agglo Provence Verte à travers la création du Conseil intercommunal de Prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPD - R) a souhaité s'investir dans le domaine de la prévention de la délinquance, en particulier dans la prévention des violences conjugales et intrafamiliales et de l'aide aux victimes.

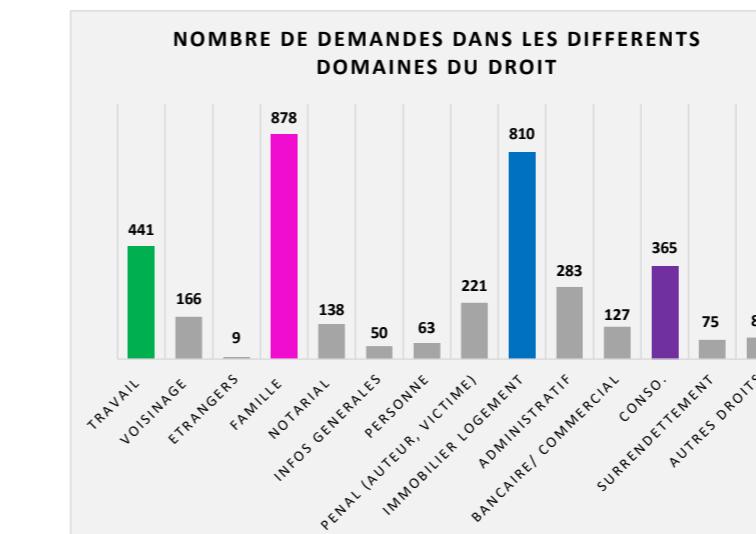
Cette instance n'a pas vocation à se substituer aux pouvoirs de police détenus par les maires mais elle est un outil de coordination, pour mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires afin d'accompagner les communes-membres dans la construction d'un réseau qui leur permettra de développer un plan d'actions cohérent, dynamique et pragmatique qui s'adapte à leurs besoins.

Le CISPD-R s'est réuni le 3 décembre 2020 en présence du Procureur de la République, du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignoles et des représentants de l'Etat pour établir un état des lieux et mieux cibler les actions prioritaires en 2021 qui s'articuleront autour des 3 axes suivants :

- ▶ **Axe 1 :** Actions pour la prévention des violences faites aux femmes, aux violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- ▶ **Axe 2 :** Actions de prévention auprès des jeunes
- ▶ **Axe 3 :** Actions en faveur de la tranquillité publique.

Le Point d'accès au droit intercommunal

L'Agglo Provence Verte propose à travers ses 2 points d'accès au droit (Brignoles et Saint Maximin) un accueil, une écoute et une orientation afin de délivrer aux citoyens une information de proximité sur leurs droits et obligations lorsqu'ils sont amenés à rencontrer des difficultés d'ordre juridique dans les actes de la vie quotidienne. Ces deux antennes accueillent les mêmes permanences juridiques afin de répondre le plus largement possible aux différentes problématiques : Famille, travail, logement, médiation familiale, aides aux victimes, recours amiable, succession, etc...



En 2020,
sur les 2 antennes, ont été accueillies 5906 personnes physiquement ou par téléphone soit 1002 personnes de moins qu'en 2019 à cause de la crise sanitaire.

CHIFFRES CLÉS

5 906 personnes accueillies

80% du territoire de la CAPV

20% Hors territoire CAPV

Les principaux motifs de consultation

878 Droit de la famille

810 Immobilier logement

441 Droit du travail

365 Consommation

Durant les deux mois de confinement (de la mi-mars à la mi-mai), le Point d'Accès au Droit a pu assurer un accueil téléphonique des usagers pour les orienter ou leur donner des rendez-vous téléphoniques.

En effet, certaines permanences juridiques ont pu être maintenues à distance : famille, travail, logement, Délégué du défenseur des Droits.

Au total se sont plus de 140 personnes qui ont pu être prises en charge durant cette période.

Des actions de préventions annulées

Au vu des évènements et des précautions sanitaires imposées par la pandémie, aucune des actions de prévention n'ont pu être réalisées : Procès Pénal Interactif, Les journées citoyenneté, ou encore la journée Egalité Hommes/femmes.

Le contrat local de santé, un projet d'attractivité territoriale



L'Agglomération Provence Verte à travers l'élaboration du contrat local de santé (CLS) s'engage dans un véritable projet d'attractivité territorial construit avec l'ensemble des partenaires et en particulier l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Etablissement Hospitalier Jean Marcel de Brignoles.

Sur la base du diagnostic établi en 2019 par le CODES 83, il a été décidé de construire un programme d'actions qui reposera sur 5 axes d'interventions :

- 1 : RENFORCER** l'offre de soins sur le Territoire
- 2 : AGIR** en faveur des jeunes et de leurs parents
- 3 : DÉVELOPPER** une politique territoriale du bien vieillir et du maintien à domicile
- 4 : PRÉSERVER** la santé mentale et favoriser l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques
- 5 : AGIR** pour un environnement favorable à la santé

L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des dispositifs et de développer des outils pour assurer un maillage équilibré de l'offre de santé afin de favoriser l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et agir sur les déterminants sociaux de la santé.



CHIFFRES CLÉS

75 médecins généralistes
Sur le territoire pour
98 529 habitants

Démographie

+ 1,4 % par an

28,30%
+ de 60 ans

14,10%
des ménages en dessous du seuil de pauvreté

18 000 €
De subvention pour le gyneco-bus



Lancement d'une étude pour la création d'une maison des internes



Du fait de leur âge et en l'absence de nouvelles installations, le nombre de médecins généralistes en Provence Verte diminuera très fortement les prochaines années passant de 75 (2019) à 43 lorsque les praticiens feront valoir leur droit à la retraite. L'offre de médecine spécialisée est par ailleurs limitée.

L'hébergement territorial en santé, condition du bon accueil des étudiants trouve sa concrétisation dans les internats hospitaliers ouverts aux étudiants en santé en stage dans le territoire et au travers de logements dont l'accès est facilité par les collectivités locales.

Il n'existe pas sur le territoire de solution de logement tout équipé et adapté pour les étudiants internes en médecine de l'hôpital et ceux qui exercent auprès des généralistes libéraux.

C'est pourquoi, l'Agglomération Provence Verte a confié au CAUE du Var la réalisation d'une étude de faisabilité d'une Maison des Internes qui a permis de conclure à la définition d'un projet qui consiste en la réhabilitation d'une ancienne école du XIX siècle dans l'enceinte de l'Hôpital qui accueillera 20 chambres pour loger les internes en médecine en stage sur le territoire et des espaces de vie communs.

Il sera aussi réalisé une extension pour la création de 10 studios pour accueillir les médecins vacataires et de garde à l'hôpital.

L'Agglomération souhaite ainsi offrir le meilleur cadre de vie possible aux étudiants en médecine et favoriser la découverte du territoire de la Provence Verte, pour attirer et surtout garder les médecins de demain.

Le Gyneco-bus

Le territoire est dépourvu en gynécologue et sage-femme et les délais d'attentes sont extrêmement longs. Trop de femmes et de jeunes filles abandonnent peu à peu le suivi régulier.

L'hôpital Jean Marcel porte le projet novateur de Gyneco-bus. Un gynécologue et une sage-femme sillonnent le territoire de la Provence Verte dans un bus équipé de tout le matériel biomédical nécessaire pour une prise en charge optimale (échographe). Cette action de

prévention innovante est un changement de paradigme en faisant se déplacer une spécialité médicale vers les patientes et apporte une réponse locale à un besoin de santé objectivé.

Le cout total de l'investissement est de 118 782 € TTC. Le projet a reçu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé. Afin de permettre la concrétisation de ce projet, le conseil communautaire du 30 octobre 2020 a décidé d'attribuer à l'hôpital de Brignoles une subvention de 18.000 €.

Accueil de Jour Autonome « Lou Souléou de Maïa »



Le soutien aux familles et la prise en charge du patient sont les missions quotidiennes de l'Accueil de jour (ADJ) afin de contribuer au maintien à domicile le plus longtemps possible.

Pour les familles, il s'agit de les aider en leur permettant d'avoir du répit, d'être accompagnées au quotidien (soutien psychologique, aide aux démarches administratives) Pour le patient, il s'agit de rompre avec la solitude et renouer du lien social par des activités variées dans un but thérapeutique.

L'Accueil de Jour est ouvert du lundi au vendredi de 8 H 30 à 17 H 30 ; l'accueil du public, quant à lui, se fait de 9 H 00 à 17 H 00.

Les projets thérapeutiques des patients ont pu être formalisés et mis à jour par l'élaboration de fiches spécifiques.

La crise sanitaire n'a pas permis le déploiement de l'ensemble des activités programmées : sorties, visites de site, organisation de la journée mondiale « Alzheimer », Semaine bleue, repas de Noël du CCAS.

Cependant quelques activités ont pu être organisées :



CHIFFRES CLÉS

39 patients accueillis

228 jours d'ouverture

2 groupes de patients
Stade modéré de la maladie
Stade avancé voire sévère de la maladie

2 mois d'interruption du service suite au Covid

Baisse du tarif d'hébergement et de dépendance



Rencontres musicales avec l'association « Phonambule » et une crèche

Prise en charge des patients pendant le confinement

La période de confinement a impacté l'Accueil de Jour qui a dû interrompre la prise en charge des patients du 13 mars 2020 au 2 juin 2020. Mais durant cette période une veille téléphonique a pu être assurée pour soutenir

les familles et maintenir le lien jusqu'à la réouverture qui n'a cependant pas permis de retrouver l'ensemble des patients présents au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Les tarifs de l'accueil de jour

Le Conseil Départemental participe aux dépenses dans le cadre de l'APA et fixe la tarification.

Par jour	2019	2020
Hébergement	26.79 €	26.25 €
Niveau de dépendance		
GIR 1-2	40.81€	39.99 €
GIR 3-4	25.89 €	25.39 €
GIR 5-6	10,99 €	10.77 €

Le **GIR** est le niveau de dépendance d'une personne âgée selon sa capacité à effectuer certaines tâches du quotidien.

Les **GIR 1** et **GIR 2** correspondent aux niveaux de perte d'autonomie les plus forts.

Les **GIR 3** et **GIR 4** correspondent aux niveaux de perte d'autonomie moyens.

Les **GIR 5** et **GIR 6** correspondent aux niveaux de perte d'autonomie faibles.

Le Centre locale d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)



Le CLIC de la Provence Verte labellisé en niveau 2 depuis le 30 mars 2004 est administré par l'Agglomération Provence Verte et un CIAS suite au transfert d'autorisation le 3 février 2017.

Les missions du CLIC sont définies dans le cahier des charges national issu des circulaires du 6 juin 2000 et 18 mai 2001. Et de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale.

Le CLIC est au service des personnes âgées de plus de 60 ans, de leur entourage et des professionnels sociaux et médico-sociaux. Il met en œuvre des actions en cohérence avec son niveau de labellisation et assure ainsi les missions :



CHIFFRES CLÉS

75 ans
moyenne d'âge
des personnes
rencontrées

197
visites à domicile

203
personnes
reçues

1054 appels
téléphoniques

20 000 €
de dotation du
Département du Var

- ▶ D'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de conseil et de soutien aux personnes âgées, aux familles, aux professionnels et aux différents acteurs locaux, d'information sur les aides et prestations disponibles et d'aide à la constitution des dossiers relatifs à ces demandes.
- ▶ D'évaluation des besoins de la personne et d'accompagnement social global des personnes par l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé.

Motifs principaux des contacts avec le CLIC de la Provence Verte

- ▶ Accès aux droits (constitution de dossiers retraite, protection sociale : dossier CMU-C, APA, fiscalité)
- ▶ Vie à domicile (isolement social, travaux d'amélioration de l'habitat, recherche et accès au logement, téléassistance, transport, intervention aide à domicile)
- ▶ Structure d'accueil pour personnes âgées (Hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour)
- ▶ Offre de soins (soins à domicile, consultation mémoire, réseau de santé)
- ▶ Renseignements sur les missions du service.

#3

UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF

> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

> AGRICULTURE

> HABITAT

> TRANSPORTS ET MOBILITÉ

> INFRASTRUCTURES

ET AMÉNAGEMENT

> TOURISME

3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

“ Un tissu économique résilient et toujours dynamique

Les objectifs de l'Agglomération Provence Verte en matière de développement économique :

- ▶ Accompagner l'implantation de nouvelles entreprises pour diversifier et consolider le tissu économique local et les emplois proposés aux résidents de la Provence Verte.
- ▶ Accompagner les PME et leurs groupements dans leurs projets en matière d'innovation, de valorisation des productions locales, de conquête de nouveaux marchés et d'accroissement de leur visibilité.
- ▶ Promouvoir la Provence Verte comme un territoire dynamique ouvert et accueillant aux initiatives entrepreneuriales. Présenter l'offre foncière de la Provence Verte en matière de terrains d'activités. Aider à la structuration des filières économiques déjà établies (viticulture) et à fort potentiel (drones, aéronautique).

Les zones d'activités

Zone de Nicopolis à Brignoles

La finalisation de la commercialisation du secteur 5 avec à terme plus de 600 nouveaux emplois. La réception des travaux de requalification du secteur 1 et la création de 3 accès au secteur 5 de Nicopolis et la création et la commercialisation de 7 nouveaux lots sur Nicopolis



Zone du Chemin d'Aix à Saint-Maximin

Création de nouvelles places de stationnement et remise à niveau de la signalisation horizontale sur la zone du chemin d'Aix à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



Zone des Ferrages à Tourves

L'élaboration du plan d'aménagement pour l'extension de la zone des Ferrages à Tourves : à l'étude près de 5 hectares supplémentaires pour accueillir des entreprises



Les rendez-vous de l'Economie

L'Agglomération Provence Verte a pu maintenir 4 rencontres « Les Rendez-vous de l'Economie » à destination des chefs d'entreprises du territoire avec les thématiques suivantes :

1. Les obligations du chef d'entreprise
2. Comment recruter
3. Le déploiement de la fibre
4. Faire face à la crise après le Covid-19. Activité partielle, licenciement économique et autres dispositifs légaux ont été abordés avec un avocat spécialiste en droit du travail.



La Foire de Brignoles

La crise sanitaire a entraîné l'annulation des manifestations et salons pour la promotion économique du territoire.

La foire de Brignoles et de la Provence Verte, créée en 1921, avec environ 300 exposants disposés sur 6 hectares, et plus de 70 000 visiteurs, qui constitue l'unique Foire agricole de Provence, a été annulée en 2020. L'Agglomération verse une subvention de 80 000 € au Comité de la Foire pour l'organisation, en 2020 l'Agglomération de la Provence Verte a accompagné financièrement le Comité de la Foire pour un montant de 21 785 €.



Accompagnement des entreprises

Par la mise en place d'actions rapides et concertées avec les partenaires et les institutions pour accompagner les entreprises face aux conséquences économiques de la crise sanitaire et du confinement :

Opération « masques à prix coûtant »

L'Agglomération Provence Verte a acheté 40 000 masques chirurgicaux pour les distribuer à prix coûtant (0,64 € HT l'unité) aux entreprises et commerçants du territoire qui en ont fait la demande via une plateforme de commande centralisée.



Création d'un guichet unique

Espace d'informations et d'accompagnement des acteurs économiques locaux, commerçants, artisans et chefs d'entreprise (TPE en priorité), le Guichet Unique a permis d'aider les entreprises durement impactées par la crise dans la captation de toutes les aides apportées par les institutions et les banques.

Le Guichet Unique c'est :

- ▶ Un accompagnement dans le montage de vos dossiers
- ▶ Un espace informatique dédié mis à votre disposition pour traiter vos dossiers
- ▶ La remise d'un guide réalisé par l'Agglomération Provence Verte, régulièrement actualisé, qui rassemble les coordonnées des services qui vous accompagnent, les mesures et aides à mobiliser ainsi que les liens utiles

GUICHET UNIQUE ENTREPRISES DE L'AGGLOMÉRATION PROVENCE Verte
un espace d'informations et d'accompagnement des acteurs économiques du territoire, commerçants, artisans et chefs d'entreprise impactés par la crise

- ✓ Une information sur les aides apportées par les institutions et les banques
- ✓ Un accompagnement dans le montage de vos dossiers
- ✓ Un espace informatique dédié mis à votre disposition pour traiter vos dossiers
- ✓ La remise d'un guide réalisé par l'Agglomération Provence Verte, régulièrement actualisé, qui rassemble les coordonnées des services qui vous accompagnent, les mesures et aides à mobiliser ainsi que les liens utiles.

Renseignements et prise de rendez-vous
du lundi au vendredi de 9h à 17h
04 98 05 54 47
soutien-eco@capprovenceverte.fr



CHIFFRES CLÉS

608 500€
de prêt Covid
Résistance

87
PME bénéficiaires

338 251€
de dégrèvement
CFE

40 000 masques
proposés à prix
coutant aux
entreprises

4
« rdv de l'éco »

200 participants

3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

AGRICULTURE

“ L'agriculture, levier économique majeur de la Provence Verte

Les objectifs de l'Agriculture pour l'année 2020 :

- ▶ Répondre au dynamisme de son territoire
- ▶ Devenir une force de positionnement en matière d'aménagement foncier
- ▶ Déployer une souveraineté alimentaire en améliorant l'offre alimentaire locale et les circuits courts de consommation
- ▶ Développer des actions opérationnelles dans le but de promouvoir, de pérenniser et soutenir la profession et son activité agricole.



CHIFFRES CLÉS

SAFER

20 agriculteurs ont reçu une aide à l'acquisition

26 porteurs de projet reçus sur les permanences de Saint Maximin, Brignoles et Garéoult

730 notifications de transactions agricoles transmises grâce à l'observatoire foncier

Subventions

5 000 € Fédération des Vignerons Indépendants PACA Corse pour l'Opération Art et Vin 2020

1 000 € Les Jeunes Agriculture du Var pour la 7^{ème} édition « Les JA font la Foire »

Guichet Unique
15 agriculteurs accompagnés

Préservation et valorisation du foncier agricole

- ▶ Aide à la transmission et à l'installation en partenariat avec la SAFER.
- ▶ Programmation de la campagne 2^{ème} génération de mise en place des Zones Agricoles Protégées sur le territoire de la Provence Verte.

Guichet Unique Agricole

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération Provence Verte a mis en place un guichet unique pour l'indemnisation des calamités agricoles afin d'informer et d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches.



Préservation de la ressource en eau et irrigation du territoire

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, un programme d'actions soumis à des conventions annuelles a été planifié avec la Chambre d'Agriculture du Var et l'association Agribiovar.

L'objectif de ces partenariats est de développer des pratiques agricoles alternatives et l'agriculture biologique sur le bassin versant Caramy / Issole afin d'améliorer la qualité et la quantité de l'eau.

En 2020, ont ainsi été réalisés :

- ▶ 2 demi-journées d'information relatives aux pratiques agricoles et à la qualité de l'eau sur le bassin versant Caramy-Issole ainsi que la création d'une newsletter ;
- ▶ 1 conversion accompagnée en bio en élevage ovin viande ;
- ▶ 1 installation accompagnée en maraîchage bio ;
- ▶ 1 accompagnement à la commercialisation : mise en place d'un centre d'emballage d'œufs avec obtention d'un agrément sanitaire ;
- ▶ 6 journées de formations et journées techniques.

Signature de la convention de partenariat avec la Société du Canal de Provence.

Afin de favoriser le maintien et le développement économique des exploitations et des entreprises agricoles par la réalisation d'infrastructures hydrauliques à dominante agricole sur le territoire Provence Verte.

1^{ère} opération dans le cadre du partenariat avec la SCP sur la commune d'Ollières, 331 ha à irriguer, quasi exclusivement viticole, en zone d'éligibilité AOC Coteaux Varois – Coût total financier estimé à 4,5 millions d'euros, dont 675 000 € financés par l'Agglomération Provence Verte.



Signature convention cadre Provence Verte / Société du Canal de Provence

Crise sanitaire et soutien des filières agricoles

La Direction de l'Agriculture s'est adaptée et a adopté le télétravail pendant les confinements. Des actions ont été mises en place afin de soutenir et d'apporter des réponses aux entreprises agricoles :

- ▶ Regroupement de toutes les actions visant à accompagner les entreprises agricoles et les aides mises en place en lien avec la situation particulière à laquelle nous avons été confrontés sur cette période.
- ▶ Mise en place d'un drive fermier sur la commune de Brignoles
- ▶ Transmission de fiches actions à compléter par les communes-membres afin de centraliser les démarches mises en place au niveau communal.



3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

HABITAT

“ Habiter mieux et louer mieux en Provence Verte



Des dispositifs pour répondre aux enjeux de requalification du parc privé et des centres anciens

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux et Louer mieux en Provence Verte » a démarré le 1er mars 2020 pour une durée de trois ans (2020-2022). Il s'inscrit en réponse aux enjeux de réhabilitation du parc privé en Provence verte.



CHIFFRES CLÉS

20 000
logements à rénover

17%
des ménages en situation de vulnérabilité énergétique

38%
des propriétaires occupants ont plus de 65 ans

2 776 logements potentiellement indignes

34 dossiers Plan façade et

34 000 € de subvention

- Un logement sur deux est considéré comme énergivore (Étiquettes E, F, G) soit un potentiel d'environ 20 000 logements à rénover.
- Les situations de vulnérabilité énergétique c'est lorsque l'ensemble des factures énergétiques issues du logement représentent plus de 10% des revenus disponibles du foyer.
- L'adaptation des logements au maintien à domicile est un enjeu à ne pas négliger.
- Dans de nombreux coeurs de village un manque d'entretien du bâti et des situations d'extrême pauvreté et vulnérabilité de certains ménages pourraient s'aggraver si l'on manque de vigilance.

L'Agglomération Provence Verte, interlocuteur de référence

- Face à la multiplicité des dispositifs d'accompagnements financiers existants pour rénover son logement, l'Agglomération accompagne les propriétaires dans toutes leurs démarches.
- L'objectif de réhabilitation est de 216 logements. Ce dispositif opérationnel mobilise une participation financière 5 900 000€ des partenaires publics - l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département, Action Logement et dont près de 1 400 000€ de l'Agglomération.

Les axes d'interventions

- L'accompagnement des travaux dans les logements privés énergivores pour permettre la réduction des consommations d'énergie des ménages en difficulté
- La réduction des conséquences de la perte d'autonomie des personnes âgées ou handicapées

Accompagnement des propriétaires

L'équipe SOLHIA a été retenue pour assurer l'animation de ce dispositif. Son rôle est d'accompagner gratuitement les propriétaires dans toutes les démarches et les aider à définir le projet d'amélioration de leur logement, au travers notamment :



- La visite du logement, la rédaction du rapport éventuel, la définition du programme de travaux et du plan de financement,
- L'aide au montage des dossiers de subvention,
- La visite de contrôle après travaux.

SOLIHA propose également aux propriétaires les plus fragiles le versement d'une avance sur la subvention, à percevoir. 17 dossiers ont d'ores et déjà été déposés.

Embellissement des centres anciens

Une participation financière de l'Agglomération Provence Verte permet d'accompagner les particuliers dans les travaux de rénovation de façades et soutenir ainsi l'action d'embellissement des centres anciens et du cœur de village.

La subvention communautaire représente 20% du montant total des travaux, plafonnée à 1 000 €.

34 dossiers ont été déposés au cours de l'année 2020 pour un montant total de subvention de 34 000 €.

Le Programme Local de l'Habitat entre en action

Le programme locale de l'habitat (PLH) est entré dans sa phase opérationnelle

Dès la phase diagnostic, les élus et l'ensemble des partenaires (Etat, Action Logement, les bailleurs, l'Établissement Public Foncier Régional) se sont mobilisés et fédérés pour apporter des réponses aux problématiques du logement en faisant le lien avec toutes les autres thématiques, le développement économique, les transports, notre cadre de vie.

Le programme d'actions du PLH de la Provence Verte :

- Accompagnement à la requalification des logements et quartiers anciens,
- Soutien à la création de logements locatifs,
- Accompagnement dans le parcours locatif des publics fragiles : personnes âgées, jeunes, saisonniers.

L'écriture et la validation collectives du programme d'actions, ont permis de mobiliser, des moyens financiers à la hauteur des enjeux, 5 millions d'Euros. Le fil conducteur de ce document cadre stratégique est de construire une politique de l'Habitat pour les 6 prochaines années, cohérente, réaliste pour les communes et ambitieuse pour accompagner le développement de l'Agglomération.

Il ne s'agit pas, d'imposer un quota de logements sociaux à toutes les communes mais bien de recréer un véritable parcours résidentiel, en diversifiant l'offre de logements adaptés, afin que le territoire reste accessible pour les jeunes, les actifs afin d'accompagner le développement économique de demain.

Le PLH de la Provence Verte est adopté

En mars 2020, conformément à la procédure d'élaboration du PLH et après avis des Personnes Publiques Associées, le document a reçu un avis très favorable du Préfet du Var qui a souligné la qualité du travail accompli.

Après avoir été présenté au Comité Régional de l'habitat et de l'Hébergement, qui a émis un avis favorable le 1er juillet, le PLH Provence Verte a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 24 juillet 2020.

La politique de l'habitat, semble complexe, parfois trop lente ou inefficace mais elle donne l'opportunité d'engager une réflexion sur le devenir des communes et de corriger des mécaniques à l'œuvre qui pourraient à long terme pénaliser leur développement.



Un séminaire de l'Habitat

Afin que les élus et techniciens du territoire puissent s'approprier cette véritable boîte à outils, un séminaire a été organisé le 15 octobre 2020, au hall des expositions de Brignoles afin de présenter toutes les actions. Il a été remis à la centaine de participants, un guide opérationnel, pour que chacun puisse concrétiser ses projets.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le territoire est en conformité avec le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Var, car il dispose depuis 2009 d'une aire d'accueil aménagée d'une capacité de 40 emplacements-caravanes.

La gestion et l'entretien de l'équipement sont confiés par délégation de service public à la Société GDV pour une durée de 5 ans (2018-2022).

La contribution annuelle de l'agglomération est de 77 200 €.

L'aire d'accueil a connu sur l'année 2020 un taux d'occupation de 62% en moyenne, contre 50% pour l'année précédente. La durée moyenne de séjour est de 30 jours.

Dans le cadre du Plan France Relance programmé pour l'année 2021, un soutien exceptionnel de l'État, permettra à l'Agglomération d'engager des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de l'aire.

3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE TRANSPORTS ET MOBILITÉ

“ Amélioration du réseau et actions en faveur de la mobilité



L'Agglomération de la Provence Verte souhaite favoriser la mobilité des habitants du territoire en développant des actions liées à la mobilité avec des nouveaux outils modernes et respectueux de l'environnement.

► Les lignes de covoiturage

L'Agglomération Provence Verte a mis en place un nouveau service connecté : une ligne de covoiturage Brignoles - Le Val - Montfort sur Argens - Cotignac pour un déploiement du service prévu en 2021. Il s'agit d'une première expérimentation.

Le système des lignes de covoiturage se rapproche des lignes de bus avec un itinéraire jalonné de points de rendez-vous, mais la desserte est assurée par les automobilistes. Et avec le covoiturage dynamique, les passagers utilisent leur smartphone pour trouver un conducteur qui est déjà en route et qui va dans la direction souhaitée.

► Les aires de covoiturage

La création et l'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire de l'Agglomération ont pour objectif de favoriser l'émergence d'une offre plurimodale et de lutter contre l'autosolisme et l'usage systématique de la voiture individuelle.

En 2020, l'Agglomération a acquis 6 sites de covoiturage sur le territoire :

3 sites à aménager :

- **La Roquebrussanne**, situé sur la RD 554 au croisement de Néoules. La capacité d'accueil envisagée est de 26 places. L'aire est à aménager avec les marquages au sol et panneaux de signalisation.
- **Pourcieux**, situé sur la RDN7/RD. La capacité d'accueil est de 30 places. L'entrée est à revoir pour une question de sécurité ainsi que la signalisation verticale.
- **Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**, situé sur la RD 560. La capacité d'accueil est de 10 places. L'entrée est à retravailler pour une question de sécurité et la signalisation verticale à mettre en place.



3 sites à créer :

- **Brignoles 2 Ouest**, il s'agit de deux parcelles d'environ 3410 m² situées sur la RDN7/RD 43. La capacité d'accueil projetée est d'environ 50 places.
- **Brignoles 3 Est**, il s'agit d'une parcelle d'environ 1530 m² située sur la RDN7 Route de Nice. La capacité d'accueil projetée est d'environ 30 places.
- **Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**, il s'agit de deux parcelles d'environ 5864 m² et 6711 m² chacune, situées au niveau de l'échangeur de l'autoroute. La capacité d'accueil projetée est d'environ 100 places.

► Points d'arrêts et Abribus

Installation de 45 abris voyageurs sur les communes de Bras, Brignoles, Méounes-les-Montrieux, Rougiers, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Nans-les-Pins, Garéoult, La Roquebrussanne, Forcalqueiret, Tourves, Montfort-sur-Argens, Carcès, Pourrières, Pourcieux, Camps la Source, Le Val, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour un coût de 342 690,00€. Outre l'installation, ce montant comprend le déploiement de plusieurs campagnes d'affichage sur ce mobilier.



Soutien aux sociétés de transport prestataires du marché passé avec l'Agglomération

En raison du Covid-19, et notamment en raison de fermeture des établissements scolaires, les entreprises de transport titulaires du marché ont adapté les services de transports à ces contraintes.



L'Agglomération a apporté son soutien financier à ces entreprises afin de limiter les conséquences économiques de la crise sur ce secteur d'activité. Ainsi 77 % des 90% des acomptes mensuels ont été versés depuis le mois de mars et pour toute la durée de l'état d'urgence et jusqu'à la reprise des services scolaires pour un montant de 768 525 €.

- Les services de transports réguliers ont fonctionné normalement pendant toute la période de la crise sanitaire



► Inscription scolaire 2020-2021

L'Agglomération a reconduit le versement des aides au titre de sa participation au coût des transports scolaires

► Les collégiens et lycéens

L'abonnement scolaire s'élève à 110 euros. La participation intercommunale de 50 euros aux frais d'abonnement aux transports scolaires à tous les élèves de collèges et de lycées scolarisés et résidents sur le territoire de l'Agglomération a été maintenue pour l'année 2020.

Le montant de la participation intercommunale s'élève au total à 243 500 € pour 4 870 élèves.

Les élèves titulaires d'un abonnement scolaire Mouv'ibus peuvent acheter un abonnement complémentaire ZOU de 30€ pour circuler avec le réseau ZOU dans les limites du périmètre de l'Agglomération Provence Verte.

Les élèves qui résident sur le territoire de l'Agglomération mais scolarisés hors du territoire utilisent le réseau ZOU de la Région. Ils peuvent acheter un abonnement complémentaire Mouv'ibus de 30€ afin de circuler sur l'ensemble du réseau Mouv'ibus.

En 2020, 47 abonnements complémentaires ont été vendus.

► Les étudiants

Les étudiants de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire communautaire ont bénéficié d'un remboursement de 50 € de leur abonnement aux transports scolaires.

Plus de 533 dossiers ont été étudiés pour une prise en charge intercommunale de 25 740 €.



CHIFFRES CLÉS

Budget Transports
6 120 930 €

Nombre d'usagers
5 308

Nombre de validations de cartes ou tickets
562 010

29 lignes interurbaines et scolaires

Fréquentation réseau
+ 17 %

Vente à bord
+ 12,5 %

854 356 kilomètres parcourus

92 cars sur le réseau, 9 286 km moyen par car par an

Kilométrage moyen par course
10,67 km

Vitesse commerciale moyenne
32,64 km/h

350 courses par jour pendant la période scolaire

75 courses par jour hors période scolaire

3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE INFRASTRUCTURES

“ Les travaux d'équipement structurants en 2020



Le service Travaux Neufs au sein de la Direction du Patrimoine pilote les opérations de travaux d'envergure afin d'étendre et améliorer le niveau de service rendu aux usagers de la Provence Verte.



CHIFFRES CLÉS

6 383 554€
Réhabilitation des Ursulines

70 000€
Rénovation des gradins d'Aquavabre

2 300 000€
Crèche de Tourves
Capacité d'accueil 28 enfants

375 000€
Crèche de Nans les Pins
Capacité d'accueil 35 enfants

2 966 048€
Crèche La Tour
Capacité d'accueil 60 enfants

Les équipements dédiés à la Petite Enfance

Crèche de Nans-les-Pins

Agrandissement de la crèche Leï Parpaïoun de Nans les Pins. Le projet consiste à réaménager partiellement le bâtiment existant ainsi qu'à construire une extension attenante. Au cours de l'année 2020, l'Agglomération Provence Verte a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre. Le marché a été attribué et les premières phases d'études ont démarré.

Pôle petite enfance La Tour

L'année 2020 a vu le démarrage de la construction de la crèche située au quartier La Tour à Brignoles. Le bâtiment se compose d'une crèche pour l'accueil de 60 enfants, du relais d'assistantes maternelles et de locaux administratifs sur une surface totale de 1053 m².

Crèche de Tourves

Les études de la crèche de Tourves se sont achevées au premier trimestre de l'année 2020. Suite à cette phase d'études, la consultation pour l'attribution des travaux a été lancée et achevée en fin d'année. Le démarrage des travaux a eu lieu en novembre 2020.

La crèche permettra l'accueil au quartier du Laou de 28 enfants et d'un relais d'assistantes maternelles itinérant. La surface totale du bâtiment est de 589 m².

Les équipements sportifs

Aquavabre : Rénovation des gradins du bassin extérieur

Les gradins du bassin extérieur étant très dégradés et non étanches, des infiltrations d'eau ont provoqué des désordres dans la structure. Les travaux ont donc consisté à mettre en œuvre une étanchéité générale et à réparer les dégâts.

L'Agglomération Provence Verte a lancé une consultation travaux et a suivi en maîtrise d'œuvre intégrée les travaux pendant la période de fermeture du complexe aquatique.

La zone d'activité de Nicopolis

Création de 3 accès au secteur 5 de la zone Nicopolis

Nicopolis a été créée il y a 30 ans sur une zone de plus de 300 hectares, cette zone d'activité attire des entreprises de dimension nationale et internationale.

Les travaux réalisés en 2020 pour la création de trois accès au nouveau secteur 5 ont contribué à l'amélioration du fonctionnement de la zone et à l'accroissement de son intérêt pour les acteurs économiques.

Réhabilitation des Ursulines

Réception en novembre 2020 du bâtiment des Ursulines à Brignoles, qui abrite le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte. Les prestations mises en œuvre sur ce bâtiment sont d'envergure avec un traitement acoustique de haut niveau et avec une salle de spectacle permettant l'accueil de 100 spectateurs.

La gestion du Patrimoine intercommunal

Les Services Techniques Exploitation et Maintenance (STEM) au sein de la Direction du Patrimoine ont pour mission la gestion du patrimoine bâti et non bâti de l'Agglomération Provence Verte :

- ▶ Entretien et maintenance de la voirie intercommunale, et du mobilier urbain
- ▶ Entretien maintenance des bâtiments intercommunaux : équipements administratifs sportifs et culturels
- ▶ Gestion du parc automobile
- ▶ Entretien des espaces verts communautaires (élagage, taille des végétaux, tontes, débroussaillage...)
- ▶ Aide à la logistique dans le cadre de l'organisation d'évènements (inauguration, conseils communautaires...)

Un service qui œuvre au quotidien pour offrir des équipements de qualité

En 2020, l'équipe des Services Techniques Exploitation et Maintenance (STEM) a été renforcée et structurée, afin de répondre au mieux aux demandes, elle est composée de :

- 1 chef de service
- 1 responsable bâtiment
- 1 responsable voirie et flotte automobile
- 1 responsable de la régie exploitation
- 3 agents techniques de terrain

Le service a réalisé le recensement de l'ensemble du patrimoine de l'Agglomération Provence Verte (bâtiments et voirie)



Des travaux.....

- ▶ Mise en place d'un sol souple à la maison de l'enfance de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- ▶ Remise en peinture de l'Hôtel de l'Agglomération
- ▶ Réfection de 5 km de voirie intercommunale
- ▶ Interventions de maintenance sur le site Aquavabre
- ▶ Entretien des espaces verts communautaires et plantations de végétaux
- ▶ Entretien des zones d'activités

.....des études et des marchés

- ▶ Mise en œuvre du marché maintenance des climatisations et chauffage des bâtiments communautaires.
- ▶ Rédaction du marché pour l'achat des masques
- ▶ Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour la gestion des véhicules de service
- ▶ Diagnostic de la toiture du Musée des Comtes de Provence



CHIFFRES CLÉS

50

bâtiments

20 000m²

de patrimoine bâti

22 hectares

d'espaces verts et de bords de chemin

37 km

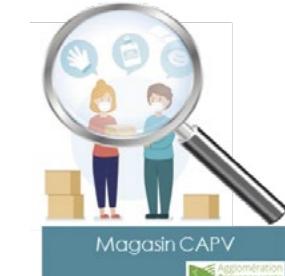
de voirie communautaire

42

véhicules

Des missions supplémentaires liées à la crise sanitaire

- ▶ Création et gestion d'un magasin pour centraliser les achats liés au COVID19 et la distribution des produits pour la sécurité des agents (gel hydroalcoolique, spray désinfectant...)
- ▶ Mise en place de la signalétique pour le respect des règles de distanciation
- ▶ Mise en place de plexiglass devant les bureaux pour les agents recevant du public
- ▶ Mise en place de mesures spécifiques dans le cadre du ménage, en lien avec le prestataire, pour assurer la désinfection des locaux.



3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE INFRASTRUCTURES

“ La Direction des Systèmes d'Information

► Télétravail et informatique

Dans le cadre du déploiement du télétravail en raison de la crise sanitaire la Direction des systèmes d'information (DSI) a relevé le défi pour permettre aux agents de télétravailler dans de bonnes conditions avec du matériel adapté, et une connexion sécurisée pour un accès à distance à leurs logiciels métiers et au réseau informatique de l'Agglomération Provence Verte.



► Installation du wifi public à la technopole

Avec ses salles de formation, ses deux salles de réunions et ses nombreux bureaux la Technopole est un lieu très fréquenté avec un public hétéroclite pour lequel il est primordial de pouvoir rester connecté en toute circonstance.

Afin de répondre à ce besoin, une solution de Wifi public a été déployée afin de permettre aussi bien aux agents sédentaires qu'aux personnes de passage de disposer d'un accès internet haut débit sur l'ensemble du bâtiment.

Achats d'équipements

- ▶ 16 ordinateurs portables
- ▶ webcam
- ▶ Casques

Et configurations des équipements

- ▶ Mise en place d'une solution de sécurité pour les accès à distance
- ▶ Déploiement des VPN utilisateurs
- ▶ Déploiement d'une solution de prise en main à distance



CHIFFRES CLÉS

710
interventions pour
les services de
l'Agglomération

Acquisition de 16
PC portable

32%
du territoire raccordé
à la fibre

13 000
prises
commercialisables

► Projet e-administration

Dans le cadre de la modernisation de l'administration, du côté des applicatifs métiers, lancement en 2020 de la consultation pour l'acquisition :

- ▶ D'un progiciel de gestion des actes administratifs et des conseils et bureaux communautaires
- ▶ D'une solution logicielle pour optimiser la gestion du courrier

Il s'agit d'améliorer les circuits de validation, de sécuriser les procédures et de gagner en réactivité.

► Déploiement de la fibre

Dans le cadre du projet d'Aménagement Numérique du Territoire, l'Agglomération Provence Verte pilote l'avancement du déploiement de la fibre pour l'ensemble de ses 28 communes avec l'objectif d'avoir « fibrer » 100% du territoire en 2024.

A fin 2020, les objectifs prévus sur notre territoire, sont en phase avec le planning initial :

- ▶ 32% de prises raccordables réalisées (sachant que le déploiement court jusqu'en 2024).
- ▶ Plus de 13000 prises commercialisables (sachant que le déploiement court jusqu'en 2024).
- ▶ Le « Guichet FTTH », plateforme de l'Agglomération qui permet de faciliter et coordonner la collaboration avec les entreprises qui déploient la fibre, a traité sur l'année 2020 plus de 60 demandes différentes.
- ▶ Plus de 25 dossiers traités pour les particuliers en difficulté avec le déploiement de la Fibre à leur domicile.

Les communes accompagnées

► Prestations de services : systèmes d'information et vidéosurveillance

L'accompagnement repose sur une convention avec les communes intéressées par ce service. En 2020 les communes de La Celle, Carcès et la Régie des Eaux de la Provence Verte ont bénéficié de prestations de services en matière de systèmes d'information ou/et de vidéosurveillance.



► La Celle

- Migration de leur ancien serveur vers une solution de serveur virtualisé
- Déploiement d'une solution de sécurité avancée – Pare-feu
- Refonte de leur réseau de vidéo surveillance et ajout de caméras

► Carcès

- Installation d'un nouveau système de sauvegarde

► Régie des Eaux de la Provence Verte

- Mise en place d'une solution de Messagerie dédiée à la Régie de l'Eau en vue de la récupération de la gestion du parc informatique dans le cadre du transfert de compétence.



CHIFFRES CLÉS

3
conventions

150
heures d'intervention

► Le Service Commun Droit des Sols : Un service de plus en plus plébiscité

En route pour la dématérialisation des dépôts et de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Le service s'est étoffé avec le recrutement d'un agent instructeur supplémentaire afin d'assurer les missions d'instruction pour les trois nouvelles communes qui ont adhéré au service en 2020 : Ollières, Mazaugues et Forcalqueiret.

Le service a lancé la mise en place de la procédure de dématérialisation des dépôts des autorisations d'urbanisme, en mettant à disposition une plateforme pour les dépôts dématérialisés et en organisant la formation des agents communaux.

Un guichet unique pour le dépôt dématérialisé des dossiers a été mis en œuvre dès le mois de mars 2020 pour deux communes pilotes : Carcès et Cotignac et étendu à l'ensemble des communes en novembre 2020. Afin de répondre à l'obligation réglementaire de janvier 2022.

Malgré la crise sanitaire, la continuité du service a pu être assurée pendant toute la durée des deux confinements.



CHIFFRES CLÉS

16 communes
adhérentes

1 200 dossiers
instruits en 2020

13 Agents
communaux
formés pour la
mise en place de la
dématérialisation

1 Directrice
1 secrétaire
5 instructeurs

3/ AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE

TOURISME

“ La Provence Verte une destination touristique attractive même en période de crise sanitaire

L'Agglomération Provence Verte contribue au développement de la promotion de la destination du territoire, à l'accueil et l'information touristique ainsi qu'à l'aménagement et au développement durable, patrimonial et culturel de la Provence Verte.

Promotion de la destination touristique Provence Verte

- ▶ Valorisation de ses atouts liés à son patrimoine naturel, architectural, à l'œnotourisme avec le label « Vignobles et découvertes », aux sports de pleine nature, à la pratique du cyclotourisme et à son cadre environnemental préservé, grâce au site Internet www.provenceverteverdon.fr
- ▶ Reconduction du partenariat avec la Communauté de communes Provence Verdon pour le financement et les objectifs de l'Office de tourisme Provence Verte pour la période 2021-2026
- ▶ Mise en place par l'Office de tourisme de tables tactiles pour promouvoir l'offre de randonnées pédestres et vélo sur le territoire.

Faire vivre au quotidien la destination de la Provence Verte, en partenariat avec l'Office de Tourisme

- ▶ Mise en œuvre d'un ambitieux projet cyclotourisme avec création de boucles et de services connexes pour développer l'activité des professionnels du tourisme hors saison (labelisation Accueil Vélo).
- ▶ Développement d'une offre d'itinérance pédestre sur la thématique du spirituel pour valoriser son identité historique et culturelle par la création et le balisage d'un sentier de grande randonnée de Pays (10 jours d'itinérance avec offre d'hébergement). L'itinéraire a pour but de relier en 2021 les 3 grands sites touristiques spirituels majeurs du territoire en s'inspirant du pèlerinage effectué par Louis XIV :
- La grotte de Sainte-Marie-Madeleine à Plan-d'Aups-Sainte-Baume ;
- La basilique de Sainte-Marie-Madeleine à St-Maximin-la-Sainte-Baume ;
- Le sanctuaire Notre-Dame-de-Grâces à Cotignac.

Une destination prisée par les touristes malgré la crise sanitaire

La vente d'activités de loisirs a ainsi atteint un montant de 92 300 € en 2020 contre 88 800 € en 2019 (+ 4%). 1 625 dossiers ont été traités et 3 600 places de spectacle réservées. Plus de 850 000 comptes touchés cet été sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

1ère Webcam Live mise en œuvre à Châteauvert

L'office de tourisme intercommunautaire Provence et Verdon va déployer 7 caméras live sur le territoire permettant de connaître la météorologie des sites touristiques en temps réel. En 2020, une première webcam a pu être installée à Châteauvert non loin du site du Vallon Sourn.

Le budget

Un budget de fonctionnement de 1 446 305,47 € dont notamment :

- 556 084 € de participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
- 804 239 € de participation au fonctionnement de l'Office intercommunautaire Provence Verte Verdon

348 792,85 € de recettes de taxe de séjour soit + 16,91% par rapport à 2019

La collecte des opérateurs numériques a augmenté de + 169,48%. L'opérateur numérique a l'obligation de collecter la taxe de séjour lorsqu'il est intermédiaire de paiement pour le compte des loueurs non professionnels. 505 208 nuitées vendues soit - 23,62% par rapport à 2019.

La taxe de séjour est reversée selon la répartition suivante : 90% à l'Office de tourisme Provence Verte Verdon et 10% au Département du Var



CHIFFRES CLÉS

522 000 touristes par an

1 office de tourisme et 6 bureaux d'informations touristiques

2 500 visiteurs par jour sur le site internet

20 000 exemplaires du guide « amusez-vous »

4 000 exemplaires du topoguide de randonnée pédestre

348 792, 85 € de taxe de séjour

UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

#4

- > PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
- > PRÉVENIR LES RISQUES
- > GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
- > TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- > ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- > EAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PLUVIAL

4/ UN TERRITOIRE DE REFERENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Collecte Gestion et Valorisation des déchets

Cette compétence est transférée au SIVED NG (Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets - Nouvelle Génération).

Le montant de la participation 2020 de l'Agglomération Provence Verte s'élève à 17 825 500€

2020 montre une évolution des tonnages très positive, avec une baisse sensible des déchets collectés et traités et une augmentation significative des collectes sélectives.

70 898 tonnes de Déchets ménagers et assimilés (DMA) traitée soit 705.3 kg/hab, soit **3200 tonnes de moins qu'en 2019** :

- ▶ 28 300 tonnes d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)
- ▶ 42 598 tonnes de déchets triés et valorisés

Et pour les collectes sélectives de papiers, verre et emballages **8200 tonnes** récupérées et recyclées en 2020 soit **1900 tonnes de plus qu'en 2019**.



De nombreuses actions mises en œuvre malgré le contexte sanitaire.

- ▶ **Agir sur la performance de tri**
 - Communiquer sur les actions et sensibiliser le grand public
 - Sensibiliser les scolaires
 - Mener des opérations témoins (foyer D'héros Déchets) : part de réduction des ordures par foyers témoins de 34 %
 - Augmenter les colonnes d'apport volontaire (PAV) : 377 en 2020 (281 en 2019)

- ▶ **Agir sur les bio déchets**
 - Sensibiliser les enfants au compostage : 3 composteurs pédagogiques de plus installés en 2020 ce qui porte leur nombre à 30 dans les crèches, centres aérés et écoles.
 - Déployer les aires de compostage partagé : 21 composteurs sont dorénavant installés.
 - Distribuer des composteurs individuels : 435 composteurs distribués
 - Poursuivre le compostage électromécanique 14.3 tonnes de bio déchets collectées malgré la fermeture des écoles et cantine
 - Développer « le SIVED en « Poule Position » : 223 poulaillers distribués
 - Valoriser les végétaux sur la plate-forme de Tourves : 10 272.4 tonnes de déchets entrants
 - Financer les usagers pour l'achat de broyeur individuel : 200 foyers subventionnés (77 en 2019)
 - Former à la gestion durable et intégrée des végétaux : 12 nouveaux agents formés
 - Etudier la mise en place du tri à la source des biodéchets

- ▶ **Agir sur les déchets d'activités économiques**
 - Soumettre la redevance spéciale aux entreprises et aux administrations : 887 410 € facturés (636 336 € en 2019)
 - Accompagner les collectivités vers l'éco exemplarité : 50 % des communes de l'Agglomération ont réalisé au moins 3 écot gestes
 - Essaimer le label Commerce Engagé : 121 commerces labellisés soit 10 de plus qu'en 2019

- ▶ **Agir sur la durée de vie des produits**

Donner une seconde vie aux objets via les ressourceries
12 emplois créés, 228 tonnes d'objets collectés, 400 tonnes d'objets apportés, 129 clients par jour d'ouverture du magasin.

CHIFFRES CLÉS

17 825 500 €
participation de la CAPV
en 2020

70 898 tonnes
de DMA

8 200 tonnes
de collectes sélectives

377 colonnes
de PAV

223 poulaillers
distribués

435 composteurs
Individuel distribués

21 composteurs
partagés

200 foyers
Subventionnés pour
l'achat d'un broyeur

121 commerces
labellisés



CHIFFRES CLÉS

70%
De massifs forestiers

2 PIDAF
Travaux sur
214.86 ha
De pare-feu
et
18.21 km
De pistes

Ouvrages à intégrer
au PIDAF ouest
31 096 ha
d'espace combustible
258 km de pistes
98 citerne
651 ha de pare-feu

4/ UN TERRITOIRE DE REFERENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

PROTEGER LA FORÊT

Deux PIDAF coexistent sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte :

▶ **PIDAF Provence Verte Est** : Forcalqueiret, Garéoult, La Roquebrussanne, Néoules, Rocbaron, Sainte-Anastasie-sur Issole, Brignoles, Camps la Source, Carcès, Chateauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, La Celle, Le Val, Montfort-sur-Argens, Tourves, Vins-sur-Caramy.

▶ **PIDAF Provence Verte Ouest** : Bras, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Nans-les-Pins, Ollières, Pourcieux, Pourrières, Rougiers, Saint-Maximin-la Sainte-Baume, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux.

Une étude ...

L'étude en cours à l'ouest de l'Agglomération s'est poursuivie avec une phase de concertation qui a permis de déterminer les ouvrages stratégiques à maintenir en DFCI afin de mailler le territoire de pistes, de citerne et de pare-feu en fonction des caractéristiques des massifs.

- ▶ 31 096 hectares d'espaces combustibles
- ▶ 99 ouvrages définis (258 km de pistes, 98 citerne, 651 hectares de pare-feu)

Des Travaux...

Réalisés dans le cadre des Fonds européens Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

8.61 km de pistes et 168.86 ha de pare-feu ont été réceptionnées par l'interservices (SDIS, Conseil Départemental, DDTM) actant l'opérationnalité de ces ouvrages, et les faisant apparaître dans les données des services de secours (REMOCRA) comme ouvrages utilisables.



Réalisés par les partenaires techniques de l'Agglomération

La cellule génie civil du département du Var a permis la réfection de 9.6 kilomètres de pistes : L'Etat et les APFM (Auxiliaires pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne) ont débroussaillé 46 hectares de pare-feu.

Les actions en forêt privée

La gestion forestière permet de prévenir le déclenchement des incendies ou peut en atténuer les effets. Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) est partenaire depuis 2018 de l'Agglomération pour développer des actions en forêt privée :

- ▶ Réflexion pour créer une ASL (Association Syndicale Libre) sur le versant sud de la Loube afin de favoriser les coupes de bois.
- ▶ Mise en œuvre d'un partenariat avec l'ASL des Bois d'Argens créée suite à l'incendie de 2016 (Montfort-sur-Argens, Cotignac, Correns) et la Fédération des Chasseurs du Var pour maintenir des milieux ouverts.
- ▶ Mobilisation de bois sur le territoire avec prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt
- ▶ Accompagnement des propriétaires forestiers dans la création de Plan Simple de Gestion (PSG), document obligatoire pour les propriétaires de plus de 25 hectares avant la réalisation de coupe de bois commerciale. 6 PSG ont été agréés en 2020.
- ▶ Organisation de journées d'information pour les propriétaires forestiers et élus, sur l'indice de biodiversité potentielle, sur le pin d'Alep : reconnaître les différentes qualités des bois en forêt suivi d'une visite guidée de la centrale biomasse de Brignoles et sur la gestion des taillis.

4/ UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

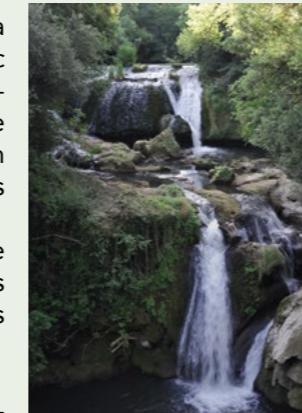


Prévenir les risques inondations

La **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) peut difficilement se limiter aux frontières administratives. L'Agglomération Provence Verte a transféré sa compétence Gémapi à quatre syndicats. Ils coordonnent les actions spécifiques et assurent la gouvernance interterritoriale des cours d'eau. Ils portent également les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).

► Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)

Pour les communes de Bras, Brignoles, Camps la Source, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, Forcalqueiret, Garéoult, La Celle, La Roquebrussanne, Le Val, Mazaugues, Montfort sur Argens, Nans les Pins, Néoules, Ollières, Rocbaron, Rougiers, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Saint-Maximin-la-Sainte Baume, Tourves, Vins-sur-Caramy.



Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été élaboré par le SMA, en concertation avec l'Agglomération sur le Bassin Versant Caramy-Issole, la DDTM du Var, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL PACA. Ce plan a été adopté par le comité de Rivière du 3 mars 2020.

Dans le cadre du PAPI, la mission de maîtrise d'œuvre du programme de prévention des inondations de Brignoles s'est poursuivie avec les objectifs suivants :

- Réduire la vulnérabilité du centre-ville vis-à-vis du risque inondation jusqu'à la crue cinquantennale ;
- Restaurer les fonctionnalités du Caramy avec une réappropriation du site par les habitants ;
- Assurer une intégration paysagère des aménagements en lien avec l'action cœur de ville portée par la commune.



CHIFFRES CLÉS

Participation financière de l'Agglomération

SMA
456 155.98 €

SABA
9 000 €

SMBVH
6 060 €

SMBVG
38 732 €

52kg de déchets ramassés dans le Gapeau sur la commune de Méounes

► Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Arc (SABA)

Le SABA a travaillé sur les deux communes concernées Pourrières et Pourcieux aux travers de 3 axes :

- Le suivi qualité, deux campagnes de mesures ont été réalisées en 2020 sur les paramètres physico-chimiques classiques et bactériologiques.
- Les pollutions diffuses avec l'organisation d'une demi-journée d'information sur l'éco-pâturage urbain pour toutes les communes du Bassin Versant, l'organisation d'une demi-journée d'information grand public. La candidature du SABA a été retenue pour la mise en œuvre du projet « Paiement pour services environnementaux » sur le bassin de l'Arc à destination des agriculteurs de la haute vallée de l'Arc.
- Les travaux d'entretien, sur le ruisseau de la Tune à Pourrières et sur la commune de Pourcieux, où un châssis d'auto a été enlevé dans le lit de l'Arc.

► Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH)

Pour les communes de Plan-d'Aups-Sainte-Baume et Nans-les-Pins.

Le SMBVH mène différents suivis et études, sur la qualité des eaux, sur les relations entre cours d'eau et eaux souterraines, et propose également aux écoles de bénéficier du programme pédagogique sur les sujets de l'eau. Enfin, des travaux d'entretien des cours d'eau ont été effectués sur la commune du Plan d'Aups

► Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG)

Pour la commune de Méounes les Montrieux

En 2020, le PAPI du Bassin Versant du Gapeau a été labellisé par la Commission Mixte inondation et signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage, le Préfet du Var et le Préfet Coordonnateur de Bassin. Suite au constat de terrain post crue 2019, une campagne de nettoyage des cours d'eau a eu lieu en juillet et en août 2020 afin de ramasser les macro-déchets présents (plastique, verre, papier...) sur les berges et dans l'eau. Sur la commune de Méounes, 52 kg ont été ainsi collectés.

Le syndicat suit la qualité des cours d'eau du bassin versant. Ce suivi qualité au niveau de la commune de Méounes est réalisé sur la Lône avec quatre prélèvements par an pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques et une fois par an pour la biologie.

4/ UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

TRANSITION ENERGÉTIQUE

“ Un territoire tourné vers la Transition énergétique

Faciliter Accompagner Informer sur la Rénovation Energétique- FAIRE

L'Agglomération Provence Verte travaille en partenariat avec l'Agence des Politiques Energétiques du Var pour développer le service public FAIRE afin d'aider les personnes intéressées par la rénovation énergétique de leur logement, le recours aux énergies renouvelables et les nouveaux gestes éco-citoyens. Ce service est complémentaire au « Programme Habiter mieux et louer mieux en Provence Verte ». Tous les ménages de l'Agglomération peuvent trouver des solutions adaptées, qu'ils soient en précarité énergétique ou non.

Afin de bénéficier d'un accompagnement gratuit par un conseiller FAIRE

- Des permanences téléphoniques quotidienne du lundi au vendredi
- Des permanences territorialisées le 4^{ème} mercredi du mois à Brignoles, Garéoult et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Deux conférences suivies de balades thermiques ont été organisées en janvier 2020 à Mazaugues et à Le Val pour présenter une méthodologie permettant de réussir son projet de rénovation énergétique, clarifier l'ensemble des aides à la rénovation à 1 € et identifier les points de faiblesse thermique du bâti ancien.

Malgré l'annulation de la plupart des manifestations en cette année de crise sanitaire, le conseiller FAIRE a participé à trois forums des associations :

- Le 5 septembre 2020 à Brignoles : 124 contacts pris par le conseiller sur 3000 participants
- Le 6 septembre à Garéoult : 52 contacts sur 1300 participants
- Le 12 septembre à Saint Maximin : 73 contacts sur 1700 participants

Afin de pallier l'absence de manifestation en 2020, trois webinaires ont été organisés en décembre 2020

- Réussir son projet de rénovation énergétique
- Économiser et préserver l'environnement avec les éco gestes au quotidien
- Comprendre le marché de la rénovation énergétique

Le Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET

Après quelques mois de latence, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a repris en fin d'année, avec le début de la phase d'élaboration de la stratégie. Un séminaire a été organisé le 17 décembre 2020 afin de faire appel à l'expertise d'usage et à la vision politique des élus pour élaborer un scénario énergétique à l'échelle du territoire Provence Verte Verdon en terme de réduction de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de récupération, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 2050.

Le Contrat de Transition Ecologique -CTE

Le territoire a été lauréat en 2020 pour la mise en place d'un Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat (CTE). Il s'agit d'un contrat à visée opérationnelle, qui démontrera par l'action que la transition écologique est également un vecteur de développement économique et de création d'emplois. Ce CTE a été lancé officiellement le 29 septembre 2020. Il est construit autour du fil rouge « Provence Verte Verdon, vers un territoire des proximités pour la qualité de vie et la résilience de demain » et s'articule autour de 4 axes :

- Développer les modèles agricoles durables et diversifiés de la production à la consommation, en réponse aux besoins locaux
- Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants
- Permettre des mobilités choisies, diversifiées et économies
- Retisser des collaborations entre acteurs sociaux économiques locaux



CHIFFRES CLÉS

2 conférences -balades thermiques

3 forums

6000 participants

3 webinaires



Permanences sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte

Permanences	Localisation	Horaires
Mercredi 24 juin 2020	Brignoles	13h00 - 16h00
Mercredi 22 juillet 2020	Garéoult	13h00 - 16h00
Mercredi 26 août 2020	Brignoles	13h00 - 16h00
Mercredi 23 septembre 2020	Garéoult	13h00 - 16h00
Mercredi 21 octobre 2020	Brignoles	13h00 - 16h00
Mercredi 4 novembre 2020	Saint Maximin	13h00 - 16h00

Informations complémentaires, détails des permanences

Communauté d'agglomération du Verdon : www.verdon83.fr | info@verdon83.fr

Communauté d'agglomération Provence Verte : www.provenceverte.fr | contact@provenceverte.fr

Agence 83 : www.agence83.fr | 04 94 32 40 80

Garéoult : Point d'accès au droit à l'habitat 178 route du Val Quartier de Paris

Direction de l'environnement Nôtre Dame de Bon Secours 10 rue de la mairie Marie Chauvet

4/ UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

“ Le contrôle des installations d'assainissement non collectif

Une équipe renforcée permettant de mieux répondre aux demandes

Le Service Public d'Assainissement non collectif est géré en régie par l'Agglomération Provence Verte. L'équipe se compose d'un responsable de service, de cinq techniciens et d'une assistante administrative. Par ailleurs le service s'est doté d'un logiciel métier pour la gestion et le suivi des dossiers dont le paramétrage sera finalisé en 2021.

Le rôle du SPANC

L'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Ce contrôle permet de repérer si certains dispositifs peuvent être dangereux, vis-à-vis de la salubrité publique ou de l'environnement et a pour objectif de prévenir les pollutions et les risques pour la santé des personnes.

Le SPANC est financé par une redevance perçue auprès des usagers contrôlés.

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient, sur leur facture d'eau, une redevance spécifique, les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.



Le SPANC est tenu d'assurer le contrôle de tous les types d'assainissement non collectif sur le territoire de la Provence Verte, quels que soient le mode de fonctionnement et la dimension. Les maisons individuelles constituent la très grande majorité des installations contrôlées par le SPANC.

	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation	Contre visite ou avenant	Contre périodique	Diagnostic vente
Maison individuelle	70 €	120 €	50 €	90 €	150 €

En 2020, la somme des redevances payées par les usagers concernés s'élève à 175 699 €

Répartition des contrôles effectués en 2020

Le service a effectué 1454 contrôles dont 586 contrôles de terrain (ventes, chantiers), 499 contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées (études de sol) et 369 contrôles de réalisation.

Quelle réglementation doit respecter l'Assainissement Non Collectif ?

La principale réglementation du SPANC émane de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Elle est complétée par des arrêtés d'application :

- ▶ L'arrêté du 7 mars 2012 portant particulièrement sur les installations neuves ;
- ▶ L'arrêté du 27 avril 2012 dit « arrêté de contrôle » ;
- ▶ L'arrêté du 21 juillet 2015 pour les grosses installations recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 20EH.



CHIFFRES CLÉS

1 454
Contrôles réalisés

175 699 €
Redevances perçues

6
Agents pour
la gestion du service

4/ UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

En application de la loi NOTRe de 2015, l'Agglomération exerce désormais en lieu et place de ses communes-membres et depuis le 1er janvier 2020 les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif.

Conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'Agglomération a choisi de déléguer ces deux compétences aux communes qui le souhaitent par l'intermédiaire de conventions de délégation. Dorénavant les communes les exercent non pas en leur nom propre, mais au nom et pour le compte de l'Agglomération qui reste juridiquement responsable de ces compétences.

Pour 2020, toutes les communes de l'Agglomération ont fait ce choix. Les deux exceptions concernent les communes de Châteauvert et de Brignoles, qui ont confié leurs compétences à la Régie des Eaux du Pays Brignolais qui a été transformée en début d'année 2020 en Régie des Eaux de la Provence Verte, satellite de l'Agglomération, établissement Public Local créé par l'Agglomération et géré par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par le Conseil Communautaire de l'Agglomération.

Un accompagnement technique et financier des communes a été réalisé tout au long de l'année par les services de l'Agglomération.



CHIFFRES CLÉS

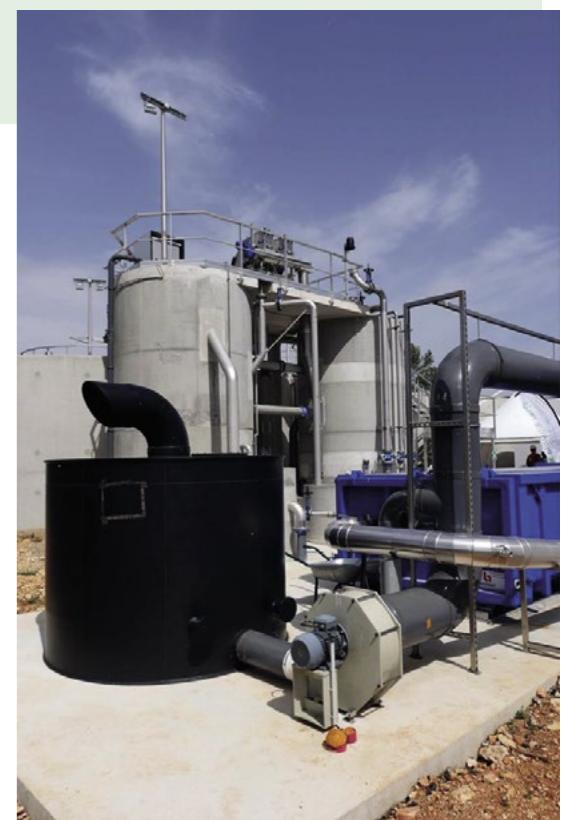
1
régie des Eaux
de la Provence Verte

17 contrats
de mandats

84 000€
de subvention pour
la gestion des boues
« Covid »

Les contrats de mandats, une spécificité des conventions de délégation, permettant aux communes de conclure de nouveaux marchés publics en lien avec les missions eaux et assainissement collectif. 17 contrats de mandats conclus entre l'Agglomération Provence Verte et 8 communes membres ayant pour objet l'amélioration du patrimoine, la réduction des eaux claires parasites et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

11 dépôts de **subvention auprès des financeurs (Agence de l'Eau, Département et l'Etat)** pour 8 communes ont été réalisés ayant pour objet la création de nouvelles stations d'épuration, des travaux sur les réseaux et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.



Une mission spécifique en lien avec la crise sanitaire : la Gestion des boues « COVID »

L'Etat a informé en avril 2020 les exploitants de stations d'épuration des précautions spécifiques à prendre pour la gestion des boues d'épuration dans le cadre de la crise de la COVID 19. Des nouvelles prescriptions à respecter ont été établies pour éviter tout risque sanitaire concernant la valorisation agronomique des boues et notamment l'épandage sans hygiénisation qui a été interdit.

Pour accompagner ces communes-membres, l'Agglomération a sollicité des aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre d'un appel à projet pour la gestion des boues d'assainissement domestique non-hygiénisées, pour les communes de Bras, Carcès, et Tourves et obtenu une aide de 84 000€ soit 28 000 € par commune.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE
Quartier Paris
174 Route Départementale 554
83170 Brignoles
Tél. : 04 98 05 27 10

www.caprovenceverte.fr
contact@caprovenceverte.fr
www.facebook.com/ProvenceVerteAgglo



**Agglomération
Provence verte**